



TIRÉS D'AFFAIRE

L'Union européenne s'apprête à donner carte blanche aux principaux paradis fiscaux dans le monde

Les paradis fiscaux privent les gouvernements de milliards de dollars chaque année, ce qui alimente la pauvreté et les inégalités. L'objectif affiché de la liste noire de l'UE était de tenter de mettre fin à l'ère des paradis fiscaux. Hélas, d'après les recherches d'Oxfam, l'UE s'apprête à donner carte blanche aux principaux paradis fiscaux dans le monde. Ce rapport révèle comment, à l'occasion de la première révision annuelle des listes grise et noire des paradis fiscaux de l'UE, au moins 9 paradis fiscaux notoires seront retirés des listes, comme les Bermudes, les îles Caïman et le Panama. Il révèle également que si l'UE appliquait ses propres critères aux États membres, cinq d'entre eux devraient figurer sur cette liste noire.

© Oxfam International mars 2019

Ce document a été rédigé par Johan Langerock, avec le soutien de Maarten Hietland pour les recherches. Oxfam remercie Maaïke Vanmeerhaeghe, Susana Ruiz Rodriguez, Francis Weyzig, Oliver Pearce, Christian Hallum, Michael McCarthy Flynn, Esmé Berkhout et Max Lawson pour leur assistance dans sa réalisation. Il fait partie d'une série de rapports visant à alimenter le débat public autour des questions de politique humanitaire et de développement.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :
advocacy@oxfaminternational.org.

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés.
Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous
l'ISBN 978-1-78748-415-3 en mois année.

Photo de couverture : Le 5 décembre 2017, Oxfam appelle l'Union européenne à dresser une liste noire ambitieuse et objective des paradis fiscaux. Photo : Tineke D'haese/Oxfam.

RÉSUMÉ

La liste noire des paradis fiscaux de l'UE a été diffusée en décembre 2017 suite à diverses révélations majeures comme LuxLeaks, les Panama Papers et les Paradise Papers. Le processus d'élaboration de la liste noire de l'UE englobe deux listes : une liste noire et une liste grise. À l'heure actuelle, seulement cinq petits états insulaires (Guam, les Îles Vierges des États-Unis, Trinité-et-Tobago, Samoa et les Samoa américaines) figurent sur la liste noire de l'UE, et 63 pays apparaissent sur une liste grise distincte de pays dont les gouvernements se sont engagés à réformer leurs pratiques. La première révision annuelle de la liste noire de l'UE, qui sera publiée prochainement, permettra de déterminer si elle est à la hauteur de ses ambitions.

Dans la perspective de cette révision, Oxfam a examiné le processus d'élaboration de la liste depuis son lancement et conclut que si l'UE persiste avec son mode de sélection actuel, la plupart des véritables paradis fiscaux mondiaux pourraient être déclassés (c'est-à-dire retirés des listes noire et grise) en 2019. Oxfam a identifié 23 juridictions qui, d'après les directives et les critères actuels, devraient figurer sur la version 2019 de la liste noire de l'UE, ainsi que 32 juridictions qui devraient figurer sur la liste grise. D'après cette recherche, les pays suivants pourraient être déclassés, notamment :

- **Neuf véritables paradis fiscaux** : Bahamas, Bermudes, îles Caïman, île de Man, îles Vierges britanniques, Guernesey, Hong Kong, Jersey et Panama,
- **Deux pays trop puissants pour figurer sur la liste noire** : États-Unis et Suisse¹.

La liste noire de l'UE était supposée être un outil solide dans la lutte contre l'évasion fiscale, mais il est difficile de croire en sa légitimité dans sa forme actuelle. Aussi surprenant que cela puisse paraître, Singapour, l'un des paradis fiscaux les plus agressifs, était déjà absent de la liste noire de 2017. L'UE s'apprête à omettre entre autres les îles Vierges britanniques (le principal paradis fiscal mis en cause dans les Paradise Papers) et les Bermudes (où Google a transféré quelque 23 milliards de dollars de bénéfices en 2017). Cela est injustifiable, aucune preuve convaincante n'ayant été apportée que le transfert de bénéfices vers ces paradis fiscaux avait cessé.

Au lieu de cela, une liste noire ambitieuse des paradis fiscaux doit inclure les pays pour lesquels il est prouvé qu'ils privent d'autres pays des bénéfices qui leur sont dus. En plus de limiter l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices, l'UE doit donc également chercher à s'attaquer aux pays de transit appliquant des régimes qui affectent considérablement le lieu des activités financières et d'autres services, altèrent les modèles commerciaux et d'investissement et sapent l'équité, la neutralité et la généralisation de l'acceptation sociale des systèmes fiscaux. Par exemple, les huit principales économies de transit (Pays-Bas, Luxembourg, Hong Kong, îles Vierges britanniques, Bermudes, îles Caïman, Irlande et Singapour) concentrent plus de 85 % des investissements internationaux dans des entités ad hoc, souvent établies pour des raisons fiscales². Or, aucun de ces pays ne figurera sur la liste noire ni sur la liste grise de l'UE en 2019.

Parallèlement, l'UE utilise le processus d'élaboration de la liste noire pour faire pression sur les pays en développement afin qu'ils adoptent les standards définis par l'OCDE, alors que ces pays n'ont pas participé à la définition de ces standards et que leur participation est censée reposer entièrement sur base volontaire. Un an après, la légitimité et l'efficacité du processus d'élaboration de la liste noire de l'UE sont menacées.

L'évasion fiscale des multinationales constitue un problème mondial touchant l'ensemble des pays développés et en développement. Selon Oxfam³, la France, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne auraient enregistré en 2015 des pertes fiscales de l'ordre de 35,1 milliards d'euros, avec pour chaque pays un manque à gagner suffisant pour multiplier leur aide au développement dédiée à la santé par 35⁴ ou pour réinvestir suffisamment dans leurs systèmes de santé nationaux afin de réduire de 12,4 % à 28,3 % les paiements de la poche des patient-e-s pour les soins de santé⁵. Ce choix politique pourrait grandement améliorer les conditions de vie des citoyen-ne-s, notamment face à la hausse de ces paiements en Italie, en France et en Espagne depuis la crise financière⁶. Dans les pays en développement, l'évasion fiscale est proportionnellement encore plus préoccupante. Le manque à gagner en termes de recettes de l'impôt sur les sociétés s'élèverait chaque année à 100 milliards de dollars. Les paradis fiscaux jouent un rôle clé dans ce vol organisé. En privant les pays des fonds nécessaires pour l'éducation, la santé et la création d'emplois, les paradis fiscaux exacerbent la pauvreté et les inégalités dans le monde entier. Tou-te-s les citoyen-ne-s sont affecté-e-s, surtout les femmes.

LA LISTE NOIRE DE L'UNION EUROPÉENNE : LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND

Le bon : le processus d'élaboration de la liste noire de l'UE a le mérite de mettre un terme au statu quo dans de nombreux pays. La pression exercée par l'UE a incité près de 40 pays à réformer plus de 100 pratiques fiscales « dommageables ». Ces pratiques dommageables incluent les régimes fiscaux tels que les zones économiques spéciales ou les zones franches où seules les entreprises étrangères sont exonérées d'impôts. Elles entravent le recouvrement des impôts et s'accompagnent de retombées négatives sur d'autres pays, car elles accordent des réductions fiscales substantielles aux grandes entreprises.

La brute : le périmètre d'évaluation des pays retenu par l'UE est trop restreint et les réformes engagées dans certaines juridictions risquent d'être inefficaces, voire de causer davantage de tort. Deux problèmes majeurs ont été identifiés. Premièrement, l'UE se limite aux pratiques fiscales qui accordent un traitement préférentiel aux entreprises dans des secteurs spécifiques ou aux entreprises étrangères. Cela explique que des pays comme Hong Kong aient décidé d'élargir leurs pratiques fiscales dommageables à toutes les entreprises plutôt qu'aux entreprises étrangères uniquement, afin de ne plus être qualifié de pays possédant un régime préférentiel. L'UE en retire un effet positif net alors que cela aggrave clairement les choses.

Deuxièmement, les exigences imposées sur les régimes d'imposition nulle ou faible pour lutter contre le recours à des sociétés écrans par les multinationales peuvent être trop faibles et constituent en l'état une clause de sortie susceptible de donner carte blanche aux activités des paradis fiscaux comme les Bermudes.

Le truand : au-delà des détails techniques, les enjeux politiques autour de la liste noire sont forts et certains pays sont tout simplement trop puissants pour être listés. C'est le cas notoire des États-Unis et de la Suisse. Il existe par ailleurs plusieurs paradis fiscaux au sein de l'UE, mais cette dernière a choisi de sélectionner uniquement des pays en dehors de ses frontières, omettant de fait dans son évaluation certains des principaux paradis fiscaux dans le monde. Pour être crédible, l'UE doit également balayer devant sa porte. D'après l'étude d'Oxfam, au moins cinq pays de l'UE sont susceptibles de figurer sur cette liste noire : Chypre, l'Irlande, le Luxembourg, Malte et les Pays-Bas.

Pour éradiquer efficacement les paradis fiscaux en dehors de l'Union européenne, l'UE et les gouvernements des pays membres doivent prendre les mesures suivantes.

- **Des processus de sélection plus rigoureux** : les pays de la liste grise qui ne répondent pas aux critères actuels doivent être inscrits sans ingérence politique sur la liste noire. Si un pays a modifié ou remplacé son régime fiscal de sorte à répondre aux critères actuels, l'UE doit surveiller si l'impact économique escompté (lutter contre le transfert des bénéficiaires) est atteint.
- **Des critères renforcés pour la liste noire et une révision de leur mode d'application** : l'UE doit réviser ses critères pour établir la liste noire de sorte à inclure tous les types de pratiques fiscales dommageables utilisées par les principaux paradis fiscaux dans le monde.
- **Des sanctions** : l'UE doit s'accorder dans l'année à venir sur des sanctions fortes. La liste noire doit s'accompagner d'un effet dissuasif dans l'optique de mettre un terme aux paradis fiscaux.
- **S'engager sur la mobilisation des recettes intérieures (MRI)** : l'UE et ses États membres doivent apporter un soutien plus conséquent et de meilleure qualité aux pays en développement en matière de MRI s'ils souhaitent réellement promouvoir l'intégration des pays en développement dans l'agenda international visant à l'établissement d'une bonne gouvernance dans le domaine fiscal.
- **Une bonne gouvernance** : le processus d'élaboration de la liste noire de l'UE doit être révisé pour plus de transparence et de redevabilité. Il est également temps d'aller plus loin et de promouvoir la création d'une liste similaire mais améliorée à l'échelle mondiale en proposant une nouvelle série de réformes fiscales via une convention ou un organisme des Nations unies, afin de s'attaquer à la question de la concurrence fiscale dans le monde.

1 POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE LUTTER CONTRE L'ÉVASION FISCALE ?

Le nombre de milliardaires dans le monde a doublé depuis la crise financière et leur fortune augmente de 2,2 milliards d'euros par jour. Or, les grandes entreprises et les individus fortunés ne paient pas leur juste part d'impôts en recourant aux paradis fiscaux⁷. Les pays sont dépouillés de recettes dont ils ont cruellement besoin pour financer l'éducation, la santé et d'autres services publics qui comblent le fossé entre les riches et les pauvres et entre les femmes et les hommes⁸. Par ailleurs, les paradis fiscaux faussent l'économie mondiale⁹. D'après une étude, près de 40 % des investissements directs à l'étranger (soit près de 12 000 milliards de dollars) sont complètement artificiels : ils se présentent sous la forme d'investissements financiers transitant par des sociétés écrans implantées dans des paradis fiscaux où aucune activité économique réelle n'a lieu¹⁰.

Les paradis fiscaux ont prospéré du fait de la mondialisation et d'une plus grande mobilité du capital, des facteurs qui portent préjudice aux citoyen-ne-s partout dans le monde. Les femmes sont souvent les plus durement touchées, car ce sont elles qui perdent le plus en cas de coupes budgétaires dans la santé et l'éducation. Elles sont également les plus affectées par la TVA, que de nombreux gouvernements renforcent pour compenser la chute des recettes tirées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Cet impact sur les femmes est détaillé plus bas.

Il est essentiel d'identifier, de sanctionner et de faire évoluer le mode de fonctionnement de ces paradis fiscaux pour mettre un terme à ce phénomène. La fraude et l'évasion fiscales ne posent pas seulement problème à l'UE. Phillip Inman, journaliste économique pour *The Guardian*, l'exprime bien : « La fraude fiscale n'affecte pas seulement l'Occident : elle complotte également pour que l'Afrique reste pauvre »¹¹. À l'instar des inégalités, les paradis fiscaux ne sont pas une fatalité, mais résultent de choix politiques.

« La fraude fiscale n'affecte pas seulement l'Occident : elle complotte également pour que l'Afrique reste pauvre ».

Philip Inman,
journaliste
économique pour
The Guardian.

L'UNION EUROPÉENNE ET LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SONT LES GRANDS PERDANTS

Les auteurs du document « The Missing Profits of Nations » (publié en 2018) révèlent qu'en 2015, quelque 600 milliards de dollars de bénéfices réalisés à l'étranger par multinationales auraient été transférés vers des paradis fiscaux. Sur ces bénéfices, 30 % ont été transférés dans des paradis fiscaux au sein de l'UE¹². D'après ce même document, 80% des bénéfices transférés depuis des pays de l'UE termineraient dans des paradis fiscaux au sein de l'UE, principalement en Irlande, au Luxembourg et aux Pays-Bas : en 2015, ces trois pays auraient reçu des transferts de bénéfices à hauteur de 210 milliards de dollars. En se basant sur cette recherche, Oxfam estime¹³ que la France, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne auraient enregistré en 2015 des pertes fiscales de l'ordre de 35,1 milliards d'euros, avec pour chacun un manque à gagner suffisant pour multiplier leur aide au développement dédiée à la santé par 35¹⁴ ou de réinvestir dans les systèmes de santé nationaux pour réduire de 12,4 % à 28,3 % les paiements de la poche des patient-e-s pour les

soins de santé¹⁵. Ce choix politique pourrait grandement améliorer les conditions de vie des citoyen-ne-s, notamment face à la hausse de ces paiements en Italie, en France et en Espagne depuis la crise financière¹⁶.

En 2015, la CNUCED a estimé que les pays en développement perdaient chaque année environ 100 milliards de dollars à cause des pratiques d'évasion fiscale déployées par les multinationales¹⁷. L'impôt sur les sociétés continue d'être proportionnellement plus important pour les pays en développement que pour les pays avancés, représentant en moyenne 15,3 % des recettes fiscales en Afrique et 15,4 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, contre 9 % au sein de l'OCDE¹⁸. Or, les pays en développement sont confrontés à des difficultés plus grandes pour collecter l'impôt, où les recettes fiscales constituent en général seulement 10–20 % de leur produit intérieur brut (PIB), alors que la moyenne dans les pays développés avoisine 40 %¹⁹. La réussite de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (les objectifs de développement durable - ODD)²⁰ et l'Agenda 2063 de l'Union africaine²¹ dépend en grande partie de la capacité des pays africains à générer et à mobiliser des ressources publiques afin d'assurer les services publics essentiels.

La lutte contre l'évasion fiscale, notamment en ciblant les paradis fiscaux, constitue un moyen efficace à disposition des gouvernements pour garantir un recouvrement des impôts adéquat afin de réduire les inégalités et de lutter contre la pauvreté²². Par exemple, Oxfam estime que l'Inde aurait perdu quelque 3,6 milliards de dollars en 2015 à cause des transferts de bénéfices des multinationales vers des paradis fiscaux²³. Une redistribution plus juste des recettes, notamment en lien avec l'éducation des enfants (surtout des filles), peut réduire les inégalités et renforcer l'autonomisation des femmes²⁴.

L'ÉVASION FISCALE FRAPPE LE PLUS DUREMENT LES FEMMES

Une attention croissante a été portée à la façon dont la fraude et l'évasion fiscales nuisent aux droits des femmes et à la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes. En 2018, un rapport ONU Femmes concluait que la planification de l'évasion fiscale transnationale et les paradis fiscaux dégradaient l'égalité entre les femmes et les hommes²⁵. Le Parlement européen reconnaît également les effets néfastes de la fraude et de l'évasion fiscales sur les femmes dans un nouveau rapport sur l'égalité femmes-hommes et les politiques fiscales au sein de l'UE²⁶.

Les paradis fiscaux affectent à plusieurs égards les droits des femmes. Les pertes découlant de la fraude et de l'évasion fiscales des multinationales contraignent les gouvernements à procéder à des coupes dans les services publics ou à prélever une plus grande part de leurs recettes fiscales à partir d'autres sources que l'impôt sur les sociétés. La plupart des pays en développement collectent deux tiers ou plus de leurs recettes fiscales par le biais de taxes sur les biens de consommation, absorbant une part d'autant plus conséquente des revenus des contribuables les plus pauvres²⁷. Les femmes sont plus susceptibles d'être pauvres que les hommes et de dépendre davantage des services publics²⁸. L'évasion fiscale des entreprises creuse également les inégalités entre les femmes et les hommes de différentes manières. Lorsque les entreprises ne paient pas leur juste part d'impôt, les dirigeant-e-s et les actionnaires, majoritairement des hommes, engrangent des bénéfices plus importants²⁹. En 2015, une enquête des Nations unies a conclu que les

« Les juridictions offshore, dont l'île Maurice, contribuent grandement à déposséder les pays d'Afrique de leurs bénéfices. »

Alexander Ezenagu, chercheur sur la fiscalité internationale au Centre international pour la fiscalité et le développement

gouvernements du monde entier allouaient des ressources insuffisantes aux investissements ciblant l'égalité femmes-hommes et d'autres secteurs comme la santé, l'éducation et la protection sociale³⁰.

Toutes les femmes sont affectées, y compris celles vivant dans des paradis fiscaux. L'île Maurice, qui a connu une forte croissance économique au cours de la dernière décennie, est par exemple souvent citée comme une « success story » africaine. Mais une grande part de cette croissance tient au fait que l'île Maurice est l'un des principaux paradis fiscaux du monde, privant de nombreux autres pays d'Afrique de millions de dollars de recettes fiscales³¹. Parallèlement, d'après un récent rapport de la Banque mondiale, les inégalités parmi la population mauricienne se sont considérablement creusées au cours des 15 dernières années, menaçant les conditions de vie des personnes pauvres. Les femmes notamment n'en ont pas tiré profit puisque seulement 57 % d'entre elles faisaient partie de la population active en 2015 et que dans le secteur privé les femmes sont payées en moyenne 30 % de moins que les hommes³².

Une lutte efficace contre les paradis fiscaux est incontournable pour renforcer les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes³³.

LISTE NOIRE : UN OUTIL POUR LUTTER CONTRE L'ÉVASION FISCALE

Les paradis fiscaux peuvent être éradiqués s'il existe une volonté politique d'agir de façon adéquate. Cela commence par le fait de reconnaître ce qu'est un paradis fiscal, d'introduire des contre-mesures ou des sanctions, de renforcer les exigences en matière de transparence et de mettre en œuvre des mesures fortes de lutte contre l'évasion fiscale. Établir une liste noire des paradis fiscaux est davantage un outil qu'une solution. Une telle liste peut contribuer à lutter contre l'évasion fiscale si elle est solide, objective et ambitieuse. En ce sens, Oxfam a salué la volonté de l'UE d'établir une liste noire des paradis fiscaux. En tant qu'acteur important de l'économie mondiale et accueillant de nombreuses multinationales, l'UE peut concrètement lutter contre l'évasion fiscale des multinationales et les transferts de bénéfices grâce à une liste noire pertinente.

Néanmoins, si elle est mal gérée, une liste noire risque de devenir un moyen de donner carte blanche aux paradis fiscaux et de légitimer des pratiques utilisées par certains pays pour priver d'autres pays de ressources affectées au développement. L'OCDE a déjà dressé une liste noire des paradis fiscaux sous le mandat du G20, mais cette liste ne contenait qu'un seul pays en 2017 : Trinité-et-Tobago³⁴. La liste de l'OCDE sera mise à jour et s'appuiera sur des critères de transparence renforcés³⁵. Elle restera toutefois insuffisante, car elle se limitera aux critères de transparence en matière de fiscalité et d'échange d'informations. La transparence est essentielle, mais la liste de l'OCDE ne permettra pas d'identifier les règles fiscales dommageables dans une grande partie des pires paradis fiscaux pour les entreprises, dont les Bermudes, les Pays-Bas, la Suisse et Singapour.

Une liste claire des pires paradis fiscaux au niveau mondial, dressée selon des critères objectifs et affranchie de toute ingérence politique, est indispensable. Son établissement devrait incomber aux Nations unies ou à une autre instance indépendante, avec une révision annuelle³⁶.

2 UNE LISTE NOIRE DANS LE COMA, LONGUE VIE À LA LISTE GRISE

En décembre 2017, l'UE a diffusé sa première liste noire des paradis fiscaux. Au total, 72 pays ne répondaient pas aux critères définis, mais seulement 17 figuraient sur la liste noire, notamment des pays comme la Namibie et la Mongolie³⁷. Tous les autres pays ont été placés sur une liste grise (liste de surveillance). Les pays figurant sur la liste grise devaient s'engager à réformer leur législation nationale conformément aux exigences de l'UE avant fin 2018³⁸. Pour éviter de figurer sur la liste noire, les pays devaient envoyer une lettre d'engagement à l'UE avec des garanties politiques claires et de haut niveau. La plupart des principaux paradis fiscaux comme les Bermudes et la Suisse apparaissent sur cette liste, et pas sur la liste noire³⁹. Singapour⁴⁰ réussit même l'exploit de ne figurer sur aucune des deux listes⁴¹.

Ces derniers mois, la liste noire a été ramenée à seulement cinq pays (tous des petits états insulaires), tandis que la liste grise s'est étoffée pour inclure 63 pays⁴². La crédibilité du processus repose désormais entièrement sur la liste grise et la façon dont les pays qui y figurent sont examinés par l'UE. Le Commissaire européen Pierre Moscovici a parfaitement résumé la situation : « Pour que ce processus soit crédible, nous avons besoin de trois choses : une sélection rigoureuse des pays de la liste grise, de la transparence et des sanctions. »⁴³

Oxfam a analysé la liste grise et son efficacité en incitant les pays à abolir ou à réformer leurs pratiques fiscales dommageables ou leurs régimes à fiscalité zéro. Son analyse préliminaire révèle qu'en termes de pratiques fiscales dommageables, toutes les réformes prises par les pays sur liste grise ne vont pas dans le bon sens, et que certaines aggravent même la situation. Les réformes requises par les paradis fiscaux n'appliquant aucune fiscalité sont trop timides et ne corrigeront pas efficacement le problème.

RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES DÉFINIS PAR L'UNION EUROPÉENNE POUR DRESSER LA LISTE NOIRE

Afin d'identifier les paradis fiscaux avec précision, les pays de l'UE ont approuvé trois ensembles de critères dans le processus de sélection : la transparence, l'équité fiscale et la participation à des forums internationaux sur la fiscalité⁴⁴.

Encadré 1 : Les trois critères

Critère 1 - Transparence en matière de fiscalité : les pays échangent des informations automatiquement ou sur demande ; les pays participent à la convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale.

Critère 2 - Équité fiscale : les pays n'appliquent pas de mesures fiscales dommageables ; ils ne facilitent pas la création de structures ou de dispositifs offshore destinés à attirer des bénéficiaires qui ne reflètent pas une activité économique réelle dans le pays ou le territoire. Un taux d'imposition de 0 % est utilisé comme indicateur.

Critère 3 - Mise en œuvre des mesures anti-BEPS : les pays appliquent ou s'engagent à respecter les standards anti-BEPS minimums de l'OCDE⁴⁵.

« Pour que ce processus soit crédible, nous avons besoin de trois choses : une sélection rigoureuse des pays de la liste grise, de la transparence et des sanctions. »

Pierre Moscovici,
Commissaire européen aux Affaires économiques et financières, fiscalité et douanes

L'aspect le plus important du processus d'élaboration de la liste noire est le pilier sur l'équité fiscale. Bien qu'il s'agisse d'un pas dans la bonne direction, deux carences majeures affaiblissent le critère sur l'équité fiscale :

- Lors de sa conception, l'UE a choisi de ne pas inclure les taux d'imposition sur les sociétés nuls ou très faibles comme critère distinct, mais comme un indicateur⁴⁶.
- En déterminant si les pratiques fiscales sont dommageables, l'EU suit toujours une définition introduite en 1997. Cette définition est restée la même et porte principalement sur les pratiques fiscales qui accordent de façon discriminatoire un traitement préférentiel aux sociétés étrangères ou aux bénéficiaires étrangers plutôt qu'aux entreprises nationales et aux bénéficiaires générés localement (on parle de régimes préférentiels). En résumé, les pratiques fiscales sont dommageables pour l'UE si leur conception intègre un aspect discriminatoire. Dans le contexte actuel, cette définition est limitée et obsolète, car elle incite les pays à se lancer dans un nivellement par le bas en abaissant simplement les taux d'imposition au lieu d'élaborer une pratique fiscale sélective.

Encadré 2 : Définition de l'Union européenne des pratiques fiscales dommageables (1997)

La définition de l'UE des pratiques fiscales dommageables se base sur des critères établis en 1997 pour lutter contre la concurrence fiscale dommageable entre les États membres de l'UE.⁴⁷ L'UE utilise cinq composants pour déterminer si les pratiques fiscales qui accordent un traitement préférentiel à des secteurs, des activités ou des entreprises spécifiques peuvent être considérées comme dommageables :

1. Les avantages sont accordés exclusivement à des non-résidents ou pour des transactions conclues avec des non-résidents, ou
2. Les avantages sont totalement isolés de l'économie domestique, de sorte qu'ils n'ont pas d'incidence sur la base fiscale nationale, ou
3. Les avantages sont accordés même en l'absence de toute activité économique réelle et de présence économique substantielle à l'intérieur de l'État membre offrant ces avantages fiscaux, ou
4. Les règles de détermination des bénéficiaires issus des activités internes d'un groupe multinational divergent des principes généralement admis sur le plan international, notamment les règles approuvées par l'OCDE, ou
5. Les mesures fiscales manquent de transparence, y compris lorsque les dispositions légales sont appliquées de manière moins rigoureuse et de façon opaque au niveau administratif.

LES MÉRITES DE LA LISTE GRISE

L'inclusion de taux d'imposition nuls ou très faibles comme indicateur dans le pilier sur l'équité fiscale était l'un des aspects les plus importants de la liste noire de l'UE à ce jour. Pour la première fois, l'UE reconnaît que les régimes à fiscalité zéro peuvent être dommageables et s'apparenter à des paradis fiscaux. Tous les pays appliquant une fiscalité zéro examinés se sont engagés à rectifier le tir et figurent désormais sur la liste grise : Anguilla, Bahamas, Bahreïn, Bermudes, Émirats arabes unis, îles Caïman, île de Man, îles Marshall, îles Turques-et-Caïques, îles Vierges britanniques, Guernesey, Jersey, Nauru, Palaos et Vanuatu⁴⁸. Certaines de ces juridictions apparaissaient sur une liste compilée par Oxfam en 2016 des

15 principaux paradis fiscaux pour les entreprises dans le monde⁴⁹ et compte parmi les paradis fiscaux les plus fréquemment utilisés par les multinationales⁵⁰. L'UE demande à ces juridictions de mettre en œuvre des réformes pour s'assurer que les entreprises étrangères ne puissent pas abuser de leur régime à fiscalité zéro en créant des sociétés écrans, comme cela est souvent le cas (on parle d'activité économique réelle ou de présence économique substantielle, à savoir par exemple demander à une entreprise d'avoir des locaux, du personnel et des activités économiques réelles). Les multinationales détentrices de droits de propriété intellectuelle dans ces paradis fiscaux devraient avoir toutes les peines du monde à respecter ces nouvelles règles (voir l'Encadré 5)⁵¹.

La liste grise reconnaît également l'existence massive de pratiques fiscales dommageables. Même si la définition de ce qui constitue une pratique fiscale dommageable est limitée et obsolète, l'UE a identifié plus de 100 pratiques fiscales dommageables dans près de 40 pays⁵². Tous ces pays devaient amender leur législation avant le 31 décembre 2018 pour éviter de se retrouver sur la liste noire. En identifiant toutes ces pratiques fiscales dommageables qui n'étaient pas traitées correctement à l'échelle mondiale par l'OCDE, l'UE a démontré l'ampleur de telles échappatoires. La liste grise a donc le mérite de relancer le débat, y compris dans les pays en développement, sur la façon de mettre un terme à ces pratiques fiscales dommageables.

LES LIMITES DE LA LISTE GRISE

De nombreux pays doivent désormais réformer leurs pratiques fiscales dommageables. Néanmoins, certaines réformes mises en œuvre sont particulièrement fâcheuses. Pour mettre leurs pratiques fiscales en conformité avec les exigences de l'UE, certains pays (par ex., Barbade, Panama⁵³, Curaçao⁵⁴, Thaïlande⁵⁵, Tunisie⁵⁶, Hong Kong⁵⁷ et île Maurice⁵⁸) ont élargi la portée des allègements fiscaux spéciaux accordés aux multinationales pour les appliquer également aux entreprises domestiques. L'UE reconnaît le caractère dommageable de certains de ces « nouveaux » régimes et a demandé à certains pays de procéder à de nouveaux amendements pour limiter les possibles dérives⁵⁹, une mesure saluée par Oxfam. Or, cette « généralisation » ou extension des régimes fiscaux dommageables sera légitimée par l'UE, ce qui impliquera un dangereux « nivellement par le bas » de l'impôt sur les sociétés (comme à la Barbade – voir l'Encadré 3).

Les réformes que les régimes à fiscalité zéro doivent adopter, à l'exception des règles en vigueur pour les entreprises détentrices de droits de propriété intellectuelle, sont pour la plupart trop timides, laissent une trop grande place à l'interprétation et risquent d'être insuffisantes dans la lutte contre l'évasion fiscale⁶⁰. L'UE doit être prudente lorsqu'elle s'attend à ce que ces paradis fiscaux aient la volonté et la capacité de réguler eux-mêmes cette situation et appliquent rigoureusement les nouvelles règles. La probabilité de voir se mettre en place un jeu du chat et de la souris est forte, car certaines multinationales tenteront de se jouer des nouvelles règles, les paradis fiscaux eux-mêmes essaieront de trouver un compromis entre le souhait de l'UE de passer à l'action et leurs propres initiatives destinées à ne pas décourager le monde de l'entreprise, et l'UE elle-même devra décider de la rigueur qu'elle souhaite appliquer. Des experts ont déjà averti que les exigences de l'UE pourraient dans les faits renforcer la concurrence fiscale

« En résumé, il n'est plus possible d'agir comme nous l'avons fait depuis 40 ans, à savoir opérer une distinction entre la fiscalité des entreprises internationales et la fiscalité des entreprises locales sans nous exposer à de lourdes sanctions qui affecteront notre capacité à prospérer en ces temps difficiles. »

Mia Mottley, Première ministre de la Barbade

internationale plutôt que d'y mettre un terme.⁶¹

À long terme, le mode de sélection retenu par l'UE présente un autre effet indésirable, certains pays, notamment les pays voisins confrontés à cette pression concurrentielle néfaste, n'hésitant pas à reproduire les pratiques dommageables acceptées (ou bénéficiant d'une carte blanche) d'autres pays, comme ce fut le cas au sein de l'UE avec les patent boxes (voir le chapitre 4).

Encadré 3 : L'illusion de la conformité à la Barbade

La Barbade illustre parfaitement comment les critères de l'UE ayant introduit des mesures incitatives perverses aggravent d'autant plus la situation.

La Barbade a récemment réformé sa législation pour la rendre conforme aux critères de l'UE et s'est engagée à changer ses pratiques fiscales dommageables. Le pays proposait des allègements fiscaux aux sociétés internationales immatriculées à la Barbade, qui bénéficiaient d'un taux d'imposition sur les bénéfices de seulement 0–3 % (contre 30 % pour les entreprises domestiques). Pour aligner son régime aux exigences de l'UE, la Barbade fera désormais bénéficier toutes les entreprises immatriculées dans le pays de ses allègements fiscaux. Mais dans les faits, cela signifie que les petites entreprises sont soumises à un taux d'imposition sur les bénéfices de 5,5 %, alors que les grandes entreprises bénéficient d'un taux d'imposition sur les sociétés de seulement 1 %⁶². Les nouveaux amendements à la réforme exigés par l'UE et qui ont pour objectif de limiter les dérives potentielles ne changeront pas la réforme de manière significative⁶³.

In fine, ces réformes sont préjudiciables pour les citoyen-ne-s de la Barbade. Lorsque les gouvernements réduisent les contributions fiscales des entreprises, ils ne leur restent que deux options pour boucler leurs budgets domestiques : procéder à des coupes dans les dépenses essentielles requises pour lutter contre la pauvreté et les inégalités ou faire peser le fardeau fiscal principalement sur les épaules des citoyen-ne-s pauvres au niveau local.

UNE PRESSION CONTRE-PRODUCTIVE SUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

À ce jour, le principal écueil du processus d'élaboration de la liste de l'UE concerne l'examen de l'engagement des gouvernements selon les standards minimums du projet BEPS de l'OCDE⁶⁴ et leur mise en œuvre homogène (critère 3). Ce critère fait peser une pression inéquitable sur les pays en développement, avec des pays comme la Namibie et la Mongolie étiquetés comme des paradis fiscaux pendant une courte période jusqu'à ce qu'ils s'engagent à honorer l'agenda BEPS de l'OCDE.

La plupart des pays en développement ont été écartés du processus décisionnel lors de la conception de la réforme BEPS de l'OCDE. C'est pourquoi cette réforme n'est pas suffisamment ciblée ou ne tient pas suffisamment compte des besoins spécifiques des pays en développement⁶⁵.

Face à cette critique, l'OCDE a introduit en 2015 le cadre inclusif pour la mise en œuvre de quatre standards minimums BEPS⁶⁶ en impliquant à la fois les pays développés et les pays en développement. Ce cadre inclusif a pour objectif de suivre la mise en œuvre des conclusions du projet BEPS de l'OCDE. Or, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations unies a averti que la

« L'élaboration de la liste de l'UE ne véhicule pas une image fidèle, car certains pays comme la Namibie n'offrent pas un terreau favorable à l'évasion fiscale. Elle est intimidante de la part de l'UE, car les pays en développement rejoignent ces instruments et ces organismes internationaux sur une base volontaire. »

ATAF, Forum sur l'administration fiscale africaine

participation au cadre inclusif n'impliquait pas que les pays n'appartenant pas à l'OCDE aurait systématiquement l'opportunité d'influer sur les grandes décisions prises par l'OCDE sur la fiscalité internationale⁶⁷.

Si l'UE veut sérieusement venir en aide aux pays en développement, comme elle l'a déclaré dans ses objectifs⁶⁸, elle ne doit pas inciter unilatéralement les pays à adopter les normes internationales de l'OCDE. Pour passer de la liste noire à la liste grise de l'UE, un pays comme la Namibie devait, en plus de s'engager à réviser son régime fiscal dommageable, s'engager à rejoindre le cadre inclusif de l'OCDE, ainsi que le Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes. La cartographie, la sélection et l'identification des pratiques fiscales dommageables sont incontournables dans les pays en développement, car de telles pratiques ont des effets néfastes sur les recettes fiscales. Mais le fait que les politiques d'aide de l'UE et des États membres visant à aider les pays en développement à accroître leur capacité fiscale domestique (ou aide en matière de mobilisation des recettes intérieures (MRI)) demeurent si faibles en parallèle n'est pas systématique⁶⁹.

« Le projet BEPS n'a jamais été conçu pour gérer les problématiques rencontrées par les pays en développement . »

Michael Lennard,
responsable de la
section de la
coopération fiscale
internationale aux
Nations unies

TOUJOURS AUCUN CONSENSUS SUR LES SANCTIONS

Les états membres de l'UE ne se sont pas encore accordés sur les sanctions à appliquer à l'encontre des paradis fiscaux au sein de l'UE. L'UE envisage trois types de sanctions : retenue d'impôt à la source, imposition de nouvelles règles sur les sociétés étrangères contrôlées (SEC) et élimination des coûts déductibles⁷⁰. Les sanctions doivent être gérées avec précaution pour s'assurer que les populations locales ne sont pas affectées ou contraintes de payer le prix pour des décisions prises par leur gouvernement ou pour des groupes multinationaux profitant de stratégies de planification fiscale. Plusieurs types de sanctions peuvent s'appliquer, selon les critères qui ne sont pas respectés par les juridictions concernées. Un pays se livrant à un « nivellement par le bas » en recourant à des pratiques fiscales dommageables représente une plus grande menace pour les recettes fiscales des pays de l'UE et des pays en développement qu'un pays à revenu faible ou intermédiaire qui ne participe pas au cadre inclusif sur le projet BEPS.

UN PROCESSUS PLUS TRANSPARENT

Oxfam salue le regain de transparence dans le processus. L'UE a publié les lettres qu'elle a envoyées aux pays figurant sur la liste grise et elle publie également les évaluations finales indiquant si les pays sur cette liste honorent leurs engagements. Hélas, l'UE n'est pas parvenue à publier toutes les lettres d'engagement qu'elle a reçues de ces pays. À ce jour, seulement 47 des 63 pays apparaissant sur cette liste grise ont publié des lettres d'engagement. Les lettres manquantes pourraient revêtir une grande importance pour la société civile dans les pays concernés⁷¹.

La transparence dans le processus d'élaboration de la liste pourrait être renforcée pour conforter sa légitimité, sa redevabilité et son efficacité. La responsabilité de l'UE en matière de lutte contre les paradis fiscaux est actuellement entre les mains de l'un des organes les plus secrets de Bruxelles, ledit Groupe « Code de Conduite » (fiscalité des entreprises). Créée en 1998, cette instance se compose de

représentants de l'administration fiscale de l'UE et se réunit à Bruxelles 4 à 6 fois par an. La confidentialité étant spécifiée dans ses attributions, il est très difficile d'accéder à des informations sur la teneur des discussions. En l'absence d'un débat public éclairé et de l'instauration d'un climat de confiance, il n'a pas été possible pour le Parlement européen et la société civile de suivre le processus d'élaboration de la liste de l'UE dans les détails, car les négociations ont lieu sans consultation⁷².

3 LA VERSION 2019 DE LA LISTE NOIRE DE L'UE EN AVANT-PREMIÈRE

L'UE prévoit de publier la première révision annuelle de sa liste noire et de sa liste grise en mars 2019. Dans cette perspective, Oxfam a évalué les pays qui devraient apparaître ou rester sur ces listes. Dans le cadre de cet exercice, Oxfam ne fait que suivre les directives procédurales et les critères de l'UE actuellement appliqués. L'évaluation s'appuie sur des informations publiques. Jouissant d'un accès à davantage d'informations et étant en contact direct avec les pays évalués, l'UE pourrait publier une liste qui intègre également d'autres pays.

Oxfam a identifié 18 juridictions qui devraient s'ajouter à la liste noire actuelle de l'UE (portant la liste noire à 23 juridictions), ainsi que 32 juridictions qui devraient rester sur la liste grise. Les États-Unis et Singapour échapperont à ces deux listes pour la deuxième année consécutive, alors que Singapour est un paradis fiscal aux pratiques fiscales agressives et les États-Unis ne répondent pas aux critères de l'UE.

Les tableaux 1 et 2 ne sont pas les listes de paradis fiscaux selon Oxfam. Oxfam souhaite exposer les écueils potentiels de la méthode de sélection actuelle à la lumière des résultats qu'elle produit.

Tableau 1 : Quels pays devraient rester (*) ou être ajoutés à la liste noire de l'UE en mars 2019 ?

Samoa américaines*	Îles Marshall	Samoa*
Bahreïn	Maroc	Trinité-et-Tobago*
Cap-Vert	Nauru	Turquie
Îles Cook	Nouvelle-Calédonie	Îles Turks-et-Caïcos
Dominique	Niué	Émirats arabes unis
Fidji	Oman	Îles Vierges des États-Unis*
Grenade	Palaos	Vanuatu
Guam*	Saint-Christophe-et-Niévès	

Tableau 2 : Quels pays devraient figurer sur la liste grise en mars 2019 ?*

Albanie	Curaçao	Maroc
Anguilla	Dominique	Namibie
Antigua-et-Barbuda	Fidji	Sainte-Lucie
Arménie	Jordanie	Saint-Vincent et les Grenadines
Australie	Malaisie	Serbie
Barbade	Maldives	Seychelles
Belize	Île Maurice	Swaziland
Bosnie-Herzégovine	Mongolie	Suisse**
Botswana	Monténégro	Thaïlande
Cap-Vert	Montserrat	Vietnam
Canada		

* Certains pays peuvent figurer sur les deux listes. Par exemple, le Cap-Vert n'est pas parvenu à réformer ses pratiques fiscales dommageables avant fin décembre 2018, mais a jusqu'à décembre 2019 pour se conformer au critère de transparence.

** Pour Oxfam, la Suisse devrait figurer sur la liste noire, mais le pays apparaîtra selon toute vraisemblance sur la liste grise suite à des pressions politiques.

En s'appuyant sur cette recherche, Oxfam conclut que la liste noire de l'UE n'est pas cohérente et que la liste grise de l'UE est peu contraignante au vu de la faiblesse des engagements demandés et de l'obsolescence des critères, donnant ainsi carte blanche aux principaux paradis fiscaux dans le monde pour les entreprises.

OPÉRATION NETTOYAGE POUR LES PARADIS FISCAUX

Tous les paradis fiscaux répertoriés dans le tableau 3 ci-dessous devraient bénéficier d'une carte blanche en 2019. Mais comment se fait-il qu'ils puissent être déclassés après avoir figuré seulement un an sur la liste grise ? On entend par déclasser le retrait complet d'un pays des deux listes. Cette opération s'accompagne d'une grande responsabilité, car cela revient dans les faits à légitimer les pratiques fiscales dommageables et les régimes à fiscalité zéro ou très faible.

Tableau 3 : Quels pays pourraient être déclassés par l'UE alors qu'ils sont bien des paradis fiscaux ?⁷³

Bahamas	Hong Kong
Bermudes	Jersey
Îles Vierges britanniques	Île de Man
Îles Caïman	Panama
Guernesey	

Pour commencer, comme détaillé dans le chapitre précédent, le seuil défini dans la méthode de sélection actuelle est trop bas. Tous les pays mentionnés dans le tableau ci-dessus figuraient sur la liste grise en 2018, mais revendiquent désormais avoir réformé leur législation. Avant tout déclasser, l'UE devra déterminer avec rigueur si les réformes mises en œuvre sont suffisantes et efficaces pour empêcher le transfert des bénéfices. Pour Oxfam, tous les paradis fiscaux ci-dessus risquent potentiellement de continuer à faciliter l'évasion fiscale à grande échelle et/ou le détournement des flux d'investissement, comme aux Bermudes où Google aurait transféré quelque 23 milliards de dollars de bénéfices en 2017 pour échapper à l'impôt⁷⁴. Oxfam craint que les problèmes causés par les régimes à fiscalité zéro ou très faible persistent jusqu'à ce que l'UE reconnaisse que tout régime de ce type présente des risques accrus d'évasion fiscale, même si les exigences sont en cours de mise en œuvre.

Ensuite, le pilier sur l'équité fiscale est obsolète et limité pour ce qui est d'identifier les véritables paradis fiscaux. De telles juridictions n'attirent plus les bénéfices en recourant à des pratiques fiscales dommageables qui privilégient les entreprises

étrangères au détriment des entreprises locales, mais au lieu de cela « généralisent » ces pratiques (comme à Hong Kong) et/ou appliquent des règles fiscales agressives qui facilitent la double non-imposition. Singapour est déjà passé maître en la matière et ne figurait même pas sur la liste de l'UE en décembre 2017, et ne devrait pas non plus figurer sur la version 2019⁷⁵.

De fait, si l'UE prend la lutte contre l'évasion fiscale au sérieux, elle doit élargir la définition trop restreinte des pratiques fiscales dommageables. Cette définition doit inclure toutes les règles fiscales dommageables utilisées dans les pays développés et les pays en développement⁷⁶ afin d'attirer les bénéfices des multinationales, comme les patent boxes, les dispenses fiscales ou encore des taux de retenue d'impôts nuls ou très faibles⁷⁷.

Enfin, il convient de réviser la façon dont les critères de l'UE sont appliqués afin de mieux identifier les pays qui facilitent l'évasion fiscale, en accordant un rôle prépondérant aux indicateurs économiques dans l'analyse. Une liste forte des paradis fiscaux doit inclure les pays pour lesquels il est prouvé qu'ils privent d'autres pays des bénéfices qui leur sont dus. En plus de limiter l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices, l'UE doit également chercher à s'attaquer aux économies de transit appliquant des régimes qui affectent considérablement le lieu des activités financières et d'autres services, altèrent les modèles commerciaux et d'investissement et sapent l'équité, la neutralité et la généralisation de l'acceptation sociale des systèmes fiscaux. Par exemple, les huit principales économies de transit (Pays-Bas, Luxembourg, Hong Kong, îles Vierges britanniques, Bermudes, îles Caïman, Irlande et Singapour) concentrent plus de 85 % des investissements internationaux dans des entités ad hoc souvent établies pour des raisons fiscales⁷⁸. Or, aucun de ces pays ne figurera sur la liste noire ni sur la liste grise de l'UE en 2019.

ÉTATS-UNIS ET SUISSE : TROP PUISSANTS POUR Y FIGURER ?

La Suisse est l'un des plus vieux paradis fiscaux au monde. L'année dernière, l'UE a identifié cinq pratiques dommageables dans le régime fiscal suisse et a décidé de placer le pays sur la liste grise⁷⁹. L'UE a appelé la Suisse à réformer ou à abolir ces pratiques⁸⁰, mais la Confédération n'a pas encore corrigé le tir⁸¹. Consciente du délai et sous la pression de l'UE, la Suisse a annoncé qu'elle renoncera à deux de ces pratiques à partir de janvier 2019⁸². Pour Oxfam, la Suisse devrait néanmoins toujours figurer sur la liste noire, car elle a déjà eu l'occasion d'abolir ou de réformer toutes ces pratiques depuis 2012 mais n'a rien fait en ce sens. Dominik Gross, d'Alliance Sud (qui regroupe des organisations de développement en Suisse), argumente : « Même si la Suisse répond aux exigences de l'UE, les nouvelles réglementations fiscales suisses pour les multinationales⁸³ continueront d'être parmi les plus dommageables au monde. »⁸⁴

Bien que l'UE ait choisi de ne pas faire figurer les États-Unis dans sa liste en décembre 2017, la question de savoir si les États-Unis répondent ou non aux critères de l'UE a été longuement débattue. Le Réseau pour la justice fiscale (TJN) a suivi en détail le cas des États-Unis et selon Alex Cobham, directeur de l'organisation, le pays ne répond pas aux normes de transparence internationales à bien des égards⁸⁵. D'après le TJN, les États-Unis affichent les niveaux de secret financier les plus élevés affectant l'UE dans son ensemble⁸⁶. Fait le plus frappant :

les États-Unis n'ont pas signé la norme commune de déclaration (NCD) de l'OCDE, qui est pourtant une exigence explicite de l'UE⁸⁷. Le pays recourt à un système similaire avec sa loi sur la conformité fiscale des comptes étrangers (FATCA)⁸⁸, mais les autorités fiscales des membres de l'UE ne reçoivent pas des informations aussi détaillées de la part des États-Unis dans le cadre de leurs accords FATCA bilatéraux que celles transmises par les pays participant à la norme NCD multilatérale.⁸⁹ L'UE doit donc revoir son évaluation et placer les États-Unis sur sa liste noire.

LA LISTE NOIRE DE L'UNION EUROPÉENNE A-T-ELLE FAILLI À SA MISSION ?

La liste noire de l'UE devait être un puissant outil de lutte contre l'évasion fiscale en dehors de l'UE et remplacer à terme le patchwork actuel de listes noires nationales⁹⁰. Mais ce qui devait être un exercice d'élaboration d'une liste noire s'est transformé en un processus de sélection complexe en matière de coopération. L'idée de simplement répertorier et sanctionner les principaux paradis fiscaux au monde qui portent préjudice aux recettes fiscales de l'UE n'a pas été adoptée. L'attention portée à la coopération permet aux paradis fiscaux les plus puissants d'être facilement rayés de la liste. Par ailleurs, il est très difficile pour les pays européens d'utiliser la liste noire actuelle de l'UE au niveau national. La liste noire n'est pas crédible et n'est pas suffisamment stable, car elle a déjà été amendée cinq fois en un an⁹¹.

Encadré 4 : Une histoire qui se répète : l'Union européenne échouera-t-elle tout comme l'OCDE avant elle ?

En 2000, une OCDE enhardie s'était donné pour ambition d'établir une liste noire forte des paradis fiscaux. Pour ce faire, elle avait adopté un processus de sélection similaire à celui de l'UE aujourd'hui, avec un pilier identique dédié à l'équité fiscale. La première liste noire contenait 35 pays, mais les principaux paradis fiscaux comme les Bermudes et les îles Caïman étaient parvenus à y échapper en s'engageant à réformer. Les années suivantes, la liste a littéralement fondu pour n'inclure que cinq pays, et les critères de sélection avaient été considérablement affaiblis. L'initiative de l'OCDE fut un échec, et les paradis fiscaux ont continué de priver les gouvernements du monde entier de milliards de dollars chaque année, exacerbant la pauvreté et les inégalités⁹². Dix-neuf ans plus tard, l'histoire est sur le point de se répéter.

4 CARTE BLANCHE AUX PARADIS FISCAUX AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Alors même qu'elle scrute le comportement fiscal du reste du monde, l'UE semble négliger les mesures qui permettraient de lutter efficacement contre les paradis fiscaux en son propre sein. La procédure d'inscription sur la liste exclut les pays de l'UE, malgré l'implication de pays membres dans des échappatoires fiscales mondiales étalée au grand jour par les récents scandales⁹³. Si elle veut rester un chef de file de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, l'UE doit d'abord balayer devant sa propre porte. Comme mentionné plus haut, les multinationales ont transféré quelque 600 milliards de dollars de bénéfices vers des paradis fiscaux en 2015. Environ 30 % de ces bénéfices ont été transférés vers des paradis fiscaux au sein même de l'UE⁹⁴.

Le rapport d'Oxfam de 2017 sur les paradis fiscaux révèle que quatre États membres ne remplissent pas les propres critères de l'UE⁹⁵. Cette année, Oxfam a de nouveau évalué les 28 États membres d'après les critères de l'UE et a identifié cinq pays qui ne rempliraient pas le critère sur l'équité fiscale⁹⁶. Ces cinq pays appliquent des pratiques fiscales dommageables et attirent des bénéfices démesurés. Par exemple, le Luxembourg affiche des stocks d'IDE entrants et sortants dépassant 8 000 % du PIB. À titre de comparaison, ces flux s'établissent respectivement à 50 % et 10 % du PIB en Croatie⁹⁷.

Tableau 4 : Qu'en est-il des pays de l'Union européenne ? Si ses propres critères étaient appliqués aux États membres, cinq d'entre eux ne rempliraient pas celui relatif à l'équité fiscale.*

Juridiction	Ne remplit pas le critère 1 : Transparence en matière de fiscalité	Ne remplit pas le critère 2 : Équité fiscale	Ne remplit pas le critère 3 : Mise en œuvre des mesures anti-BEPS
Chypre ⁹⁸		X	
Irlande		X	
Luxembourg		X	
Malte		X	
Pays-Bas		X	

*L'Irlande et le Luxembourg sont ce que l'on appelle des « paradis fiscaux conduits » (des pays par lesquels les bénéfices peuvent transiter à des taux d'imposition nuls ou très faibles).

L'UNION EUROPÉENNE ABRITE DE GRANDS PARADIS FISCAUX

La liste noire de l'UE n'a jamais cherché à s'intéresser aux pays à l'intérieur de l'Union, car ses États membres sont supposés remplir les critères⁹⁹. Cela nuit grandement à la crédibilité du processus, car l'Irlande, le Luxembourg, Malte et les

Pays-Bas comptent en réalité parmi les plus grands paradis fiscaux du monde et permettent aux plus grandes entreprises de bénéficier d'une fiscalité minimale. Par exemple, les règles fiscales internationales permettent actuellement à Vodafone Group Plc d'attribuer près de 40 % de ses bénéfices imposables à Malte et au Luxembourg¹⁰⁰.

De telles pratiques ont été fortement critiquées, non seulement par la société civile, mais également par différentes institutions de l'UE. En décembre 2017, par exemple, le Parlement européen a délibéré sur l'inclusion de Malte, des Pays-Bas, du Luxembourg et de l'Irlande dans la liste des paradis fiscaux établie par l'UE. Toutefois, les députés étaient très partagés lors du vote final, et la proposition n'a pas été adoptée¹⁰¹. La Commission européenne se montre également critique à l'égard des stratégies de planification fiscale agressives de plusieurs États membres de l'UE, notamment la Belgique, Chypre, la Hongrie, l'Irlande, le Luxembourg, Malte et les Pays-Bas¹⁰². Le Commissaire européen Pierre Moscovici a même déclaré ouvertement que certains pays de l'UE étaient des « trous noirs fiscaux »¹⁰³.

L'UE devrait mettre de l'ordre dans sa propre maison, non seulement pour être crédible, mais également pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. Alors que les États membres tentent de mettre fin aux échappatoires à l'étranger afin de protéger leurs recettes fiscales, c'est au sein même de l'UE que le manque à gagner fiscal est le plus fort, avec des paradis fiscaux bien plus proches.

Pour autant, et malgré l'indignation publique et la nécessité de conforter les recettes pour s'attaquer aux inégalités croissantes et au changement climatique, certains pays de l'UE continuent de préférer s'abstenir de toute action efficace contre l'évasion fiscale des multinationales. La lutte contre l'évasion n'est pas une simple question d'augmentation des recettes fiscales ; il s'agit aussi de « morale fiscale ». Si rien n'est fait contre les entreprises délictueuses, les citoyen-ne-s ne peuvent plus percevoir le système fiscal comme juste ou équitable. Dans l'opinion, ce type de sentiment est à l'origine des manifestations des « gilets jaunes » en France et en Belgique¹⁰⁴.

La Commission européenne a placé l'équité fiscale au cœur de ses priorités politiques et a réalisé d'énormes avancées ces cinq dernières années. Mais les États membres de l'UE n'agissent pas à la hauteur des enjeux. En voici deux exemples frappants : la faible mise en œuvre des règles sur les SEC dans certains États membres¹⁰⁵ et l'impasse politique au sein du Conseil sur le reporting public pays par pays¹⁰⁶. Il est temps que les gouvernements des pays de l'UE affichent une volonté politique plus forte dans la lutte contre l'évasion fiscale. Trop souvent, la Commission européenne propose des mesures législatives fortes qui sont ensuite bloquées par le Conseil. Les États membres de l'UE doivent cesser de montrer du doigt les autres et commencer par s'interroger sur leur propre comportement.

NAISSANCE DE PRATIQUES FISCALES DOMMAGEABLES D'UN NOUVEAU GENRE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne tente d'imposer ses normes au reste du monde alors même que certains de ses pays membres adoptent de nouveaux régimes douteux. En plus de s'intensifier d'année en année, la concurrence fiscale entre les pays de l'UE a changé de nature. L'intensification de la concurrence fiscale est surtout visible dans

les taux d'imposition sur les sociétés appliqués par les États membres. En 1997, le taux d'imposition légal moyen sur les sociétés (IS) au sein de l'UE était de 35,2 %. En 2018, il n'était plus que de 21,9 %¹⁰⁷.

Qui plus est, la concurrence fiscale s'est intensifiée dans d'autres domaines. Un domaine crucial à cet égard est la fiscalité sur les actifs incorporels comme les brevets, les marques et les logiciels. La plupart des pays de l'UE cherchent à soutenir l'innovation par le biais de leurs politiques fiscales, mais les incitations pour la recherche et le développement (R&D) et la propriété intellectuelle alimentent depuis une dizaine d'année un nouveau nivellement par le bas dommageable en matière de fiscalité. On peut établir une distinction grossière entre trois types d'incitations : 1) les incitations non dommageables bénéficiant aux chercheuses et chercheurs, aux petites entreprises et à d'autres ; 2) les crédits d'impôt R&D potentiellement dommageables¹⁰⁸ et les super déductions¹⁰⁹ ; 3) les incitations extrêmement dommageables comme les patent boxes¹¹⁰ et d'autres exemptions sur les recettes découlant de la propriété intellectuelle.

Encadré 5 : L'Union européenne : un nouveau paradis fiscal mondial pour la propriété intellectuelle

Sur les 28 États membres de l'UE, 17 disposent déjà de patent box ou d'un régime d'exemption similaire¹¹¹, 18 ans seulement après l'introduction de la première patent box moderne en France¹¹². Alors même qu'elles sont extrêmement dommageables en termes de perception de l'impôt et n'ont pas d'impact économique positif significatif pour les pays, les patent boxes ont malheureusement reçu « carte blanche » de l'OCDE¹¹³. Certains pays, comme l'Irlande et les Pays-Bas, hissent même ce nivellement par le bas de la fiscalité sur les revenus de la propriété intellectuelle à un niveau inédit. Par exemple, les multinationales étrangères qui attribuent des actifs intellectuels à une société néerlandaise peuvent, dans certains cas, bénéficier de taux d'imposition réels proches de 0 %¹¹⁴.

Dans les économies où les actifs incorporels sont de plus en plus importants, de telles incitations conduiront inévitablement à d'importantes réductions d'impôts pour les multinationales¹¹⁵. Le *Financial Times* a récemment publié un article où il est mentionné que les multinationales sont aujourd'hui sujettes à un taux d'imposition sur les sociétés inférieur à celui d'il y a une dizaine d'années en arrière, et que ce sont surtout les multinationales gérant des actifs incorporels, comme les grandes entreprises du secteur technologique et les sociétés pharmaceutiques, qui semblent profiter le plus des conditions fiscales actuelles¹¹⁶.

Par ailleurs, les actifs incorporels se trouvent le plus souvent dans les pays développés ou dans des paradis fiscaux¹¹⁷, les multinationales transférant leurs bénéfices des pays en développement vers les pays développés où des incitations permettent de défiscaliser les bénéfices. La Commission européenne doit commencer par examiner ce type de concurrence fiscale et ses impacts dommageables sur l'économie mondialisée, ainsi que la MRI au sein de l'UE et dans les pays en développement.

Encadré 6 : L'Irlande, de vieilles failles comblées... et de nouvelles ouvertes

Les médias ont révélé que les multinationales américaines ont commencé à modifier leurs structures fiscales, la liste noire de l'UE les incitant à déplacer leurs actifs incorporels des paradis fiscaux traditionnels dans les Caraïbes (comme les Bermudes ou les îles Caïman) vers des pays comme l'Irlande et Singapour¹¹⁸.

La pleine mesure de ces transferts a récemment été débattue au Parlement irlandais, où il a été révélé qu'entre 2014 et 2017, des actifs incorporels d'une valeur d'environ 300 milliards d'euros auraient été transférés en Irlande¹¹⁹. L'Irlande a incité les entreprises à relocaliser leurs actifs incorporels grâce à des allègements fiscaux qui leur ont permis dans de nombreux cas de réduire leurs dus à zéro.¹²⁰ D'après les estimations, jusqu'à 1 000 milliards d'euros d'actifs incorporels pourraient être transférés vers l'Irlande dans les prochaines années¹²¹. Pour les pays ayant transféré leurs actifs entre 2015 et 2017, l'Irlande peut en effet s'apparenter à une juridiction à fiscalité zéro.¹²² Parallèlement, les entreprises qui transféreront leurs actifs incorporels vers l'Irlande pourront bénéficier d'allègements avec un taux d'imposition effectif de seulement 2,5 %¹²³. Pour le contribuable irlandais, le coût de ces allègements sur 2016 s'élevait à pas moins de 4,46 milliards d'euros¹²⁴.

5 RECOMMANDATIONS

Le processus actuel d'élaboration de la liste noire est voué à l'échec à cause de ses nombreuses lacunes et effets indésirables. Si l'Union européenne souhaite toujours que cette liste noire devienne un outil puissant dans la lutte contre l'évasion fiscale, elle doit tenir compte des recommandations suivantes.

Pour éradiquer efficacement les paradis fiscaux en dehors de l'UE, l'UE et les gouvernements des pays membres doivent prendre les mesures suivantes :

- Le processus de sélection actuel doit être amélioré.
 - L'UE ne doit pas se contenter de limiter l'évasion fiscale, mais doit également s'attaquer aux économies de transit appliquant des régimes qui affectent considérablement le lieu des activités financières et d'autres services, altèrent les modèles commerciaux et d'investissement et sapent l'équité, la neutralité et la généralisation de l'acceptation sociale des systèmes fiscaux.
 - Les pays de la liste grise qui ne répondent pas aux critères et n'ont pas engagé les réformes promises doivent être inscrits sans ingérence politique sur la liste noire.
 - Si un pays de la liste grise a modifié ou remplacé son régime de sorte à répondre aux critères actuels, l'UE doit surveiller si l'impact économique escompté (lutter contre le transfert des bénéfices) est atteint.
- Concernant la liste noire de l'UE, le critère sur l'équité fiscale doit être révisé et renforcé :
 - En incluant les taux d'imposition (effectifs) nuls ou très faibles sous la forme d'un critère distinct. En élargissant la définition des pratiques fiscales dommageables pour y inclure les régimes fiscaux territoriaux qui facilitent la double non-imposition, les ajustements unilatéraux des prix de transferts et

toute règle comparable qui aboutit à une déduction sans aucune inclusion correspondante, toutes les règles fiscales agressives qui facilitent l'évasion fiscale (faibles retenues d'impôt sur les intérêts, les redevances et les dividendes, par exemple), ainsi que tout régime à fiscalité zéro ou très faible qui attire intrinsèquement le transfert des bénéfices (qui s'appliquent aux entreprises locales comme aux entreprises étrangères) comme les patent boxes et les dispenses fiscales.

- Une analyse économique doit être un critère clé pour mieux identifier les pays qui facilitent l'évasion fiscale.
- La gouvernance du processus d'élaboration de la liste noire de l'UE doit être révisée pour plus de transparence et de redevabilité :
 - Des mécanismes permettant de mieux tenir compte de la voix des pays hors UE dans ce processus doivent être envisagés. À cette fin, un groupe de travail ou un organe consultatif pourrait être mis en place pour réunir les pays hors UE, la société civile et les experts afin de faciliter le dialogue sur les décisions prises. Cela pourrait accroître considérablement la légitimité du processus de l'UE et son acceptation par les pays hors UE.
 - Le Groupe « Code de Conduite » doit être réformé afin de renforcer la transparence et de rendre le processus plus objectif.
 - Le rôle du Parlement européen doit être accru pour rendre le processus plus redevable.
 - La création d'une liste similaire mais améliorée à l'échelle mondiale doit être encouragée en proposant une nouvelle série de réformes fiscales via une convention ou un organisme des Nations unies, afin de s'attaquer à la question de la concurrence fiscale.
- La liste noire de l'UE a un effet dissuasif pour mettre un terme aux paradis fiscaux, mais différents types de sanctions doivent s'appliquer selon le critère que chaque juridiction enfreint. Les sanctions les plus lourdes doivent être infligées aux pays qui ne respectent pas le critère sur l'équité fiscale.
- La Commission européenne doit avoir accès aux rapports confidentiels pays par pays que reçoivent les États membres de l'UE pour mieux évaluer les effets dommageables des politiques adoptées par les pays hors UE.
- L'UE doit soutenir et orienter les juridictions fortement tributaires de leur statut de paradis fiscal. Ce soutien doit viser à construire des économies plus équitables, plus durables et plus diversifiées.

Pour soutenir efficacement les pays en développement, l'UE et les États membres de l'UE doivent prendre les mesures suivantes :

- Apporter un soutien plus conséquent et de meilleure qualité aux pays en développement en matière de MRI, comme convenu dans le cadre de l'Addis Tax Initiative (ATI)¹²⁵.
- Continuer à déceler les pratiques fiscales dommageables dans les pays en développement, en élargissant autant que possible la portée de cet examen (en incluant par exemple les dispenses fiscales). D'après les observateurs, cette approche serait juste et pertinente.
- Permettre aux pays en développement de prendre des décisions délibérées en fonction de leurs priorités nationales et de leur capacité à rejoindre ou non le cadre inclusif du projet BEPS de l'OCDE et/ou à adopter les standards minimums

du projet BEPS de l'OCDE.

Pour en faire une organisation légitime et crédible dans la lutte contre l'évasion fiscale, l'UE et les gouvernements des pays membres doivent prendre les mesures suivantes :

- Lutter contre les paradis fiscaux au sein même de l'UE, en appliquant notamment de nouvelles réglementations sur les pratiques fiscales dommageables et les règles fiscales agressives, un taux d'imposition effectif minimum pour les types de paiement s'accompagnant d'un risque élevé d'évasion fiscale (redevances, intérêt)¹²⁶ et en adoptant une Assiette Commune Consolidée pour l'Impôt sur les Sociétés (ACCIS)¹²⁷.
- Les listes nationales des paradis fiscaux des États membres de l'UE ne doivent pas suivre la liste noire actuelle de l'UE sans ajouter tous les régimes à fiscalité zéro et les pays aux pratiques fiscales agressives qui facilitent l'évasion fiscale et/ou détournent les flux d'investissements.
- Accroître la transparence fiscale en imposant à toutes les multinationales de publier des rapports pour chaque pays dans lequel elles opèrent. Ce reporting pays par pays public inclut des données sur le chiffre d'affaires, le nombre d'employé-e-s, les actifs physiques, les ventes, les bénéfices et les impôts (exigibles et effectivement payés), de sorte à évaluer précisément si les multinationales payent ou non leur juste part d'impôts.
- Garantir une meilleure disponibilité des données publiques qualitatives sur les flux économiques dans le monde afin d'identifier les juridictions sensibles.

ANNEXE 1 :

Tableau : Manque à gagner fiscal dans une sélection de pays imputable au transfert de bénéfices des multinationales étrangères en 2015

<i>Pays</i>	<i>Bénéfices transférés hors du pays, en milliards de dollars</i>	<i>Taux légal d'imposition sur les sociétés + majoration en 2015**</i>	<i>Manque à gagner fiscal en milliards de dollars</i>	<i>Manque à gagner fiscal en milliards d'euros***</i>
France	32	38 %	12,2	10,1
Allemagne	55	30,2 %	16,6	15
Italie	23	31,3 %	7,2	6,5
Inde	9	43,26 %	3,9	
Espagne	14	28 %	3,9	3,5

* T. R. Tørsløv, L. S. Wier et G. Zucman (2018), The Missing Profits of Nations. Document de travail du NBER No. 24701. <https://gabriel-zucman.eu/files/TWZ2018.pdf>.

** Source pour les taux légaux d'imposition sur les sociétés au sein de l'UE : https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/taxation_trends_report_2018.pdf ; source pour le taux légal d'imposition sur les sociétés en Inde : <http://www.investsaver.com/corporation-tax-india/>

*** Source pour le taux de change USD-EUR : <https://www.statista.com/statistics/412794/euro-to-u-s-dollar-annual-average-exchange-rate/>

ANNEXE 2 :

Tableau : Paiements de la poche des patient-e-s pour les soins de santé en 2015 d'après les chiffres de l'OCDE

<i>Pays</i>	<i>Paiements de la poche des patient-e-s en millions d'euros</i>	<i>Réduction possible des paiements de la poche des patient-e-s si le manque à gagner fiscal indiqué dans l'Annexe 1 était entièrement récupéré et affecté aux soins de santé.</i>
France	59 098,4	17,1 %
Allemagne	52 948,0	28,3 %
Italie	37 728,0	17,2 %
Espagne	28 285,4	12,4 %

ANNEXE 3 :

Tableau : Vue d'ensemble des incitations fiscales en R&D dans les 28 pays de l'Union européenne			
<i>États membres de l'UE</i>	<i>Patent boxes et autres régimes d'exemption</i>	<i>Super déductions R&D</i>	<i>Crédits d'impôt R&D</i>
Autriche			X
Belgique	X	X	X
Bulgarie			
Croatie	X		
Chypre	X		
République tchèque		X	
Danemark		X	
Estonie			
Finlande			
France	X		X
Allemagne			
Grèce	X	X	
Hongrie	X	X	X
Irlande	X		X
Italie	X		X
Lettonie			
Lituanie	X	X	
Luxembourg	X		X
Malte			
Pays-Bas	X		X
Pologne	X	X	
Portugal	X		X
Roumanie	X	X	
Slovaquie	X	X	X
Slovénie		X	
Espagne	X		X
Suède			
Royaume-Uni	X	X	X

NOTES

- 1 L'analyse d'Oxfam montre que la Suisse devrait passer de la liste grise à la liste noire étant donné que le pays n'est pas parvenu à reformer ses pratiques fiscales dommageables. Les États-Unis ne figuraient pas dans les liste en décembre 2017 et ce ne sera sûrement pas non plus le cas en 2019, alors que le pays ne répond pas aux critères de transparence d'établissement de la liste noire.
- 2 J. Damgaard, T. Elkjaer et N. Johannesen (2018), Piercing the Veil. Finance & Development, Vol. 55, No. 2. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2018/06/inside-the-world-of-global-tax-havens-and-offshore-banking/damgaard.pdf>
- 3 Les calculs sont détaillés dans l'Annexe 1.
- 4 Calculs basés sur les chiffres de l'APD pour le secteur de la santé en 2017. France (164 millions de dollars, Allemagne (645 millions de dollars, Italie (172 millions de dollars) et l'Espagne (44 millions de dollars). OECD Creditor Reporting System: <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1#>
- 5 Les calculs sont détaillés dans l'Annexe 2.
- 6 OCDE (non daté), Health expenditure and financing statistics. Voluntary schemes/household out-of-pocket payments: current expenditure on health (all functions), at current prices for the year 2015. <https://stats.oecd.org/#>
- 7 Oxfam (2019), Services publics ou fortunes privées ? <https://www.oxfam.org/fr/rapports/services-publics-ou-fortunes-privées>
- 8 Ibid.
- 9 P. Wintour (9 mai 2016), Tax havens have no economic justification, say top economists. The Guardian. <https://www.theguardian.com/world/2016/may/09/tax-havens-have-no-economic-justification-say-top-economists>
- 10 J. Damgaard, T. Elkjaer et N. Johannesen (2018), Piercing the Veil. Finance & Development, Vol. 55, No. 2. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2018/06/inside-the-world-of-global-tax-havens-and-offshore-banking/damgaard.pdf>
- 11 P. Inman (26 mai 2018), Tax evasion isn't just for the west: it conspires to keep Africa poor too. The Guardian. <https://www.theguardian.com/business/2018/may/26/tax-evasion-not-just-for-west-conspires-keep-africa-poor>
- 12 T. R. Tørsløv, L. S. Wier et G. Zucman (2018), The Missing Profits of Nations. Document de travail du NBER No. 24701. <https://gabriel-zucman.eu/files/TWZ2018.pdf>
- 13 Les calculs sont détaillés dans l'Annexe 1.
- 14 Calculs basés sur les chiffres de l'APD pour le secteur de la santé en 2017. France (164 millions de dollars, Allemagne (645 millions de dollars, Italie (172 millions de dollars) et l'Espagne (44 millions de dollars). OECD Creditor Reporting System: <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1#>
- 15 Les calculs sont détaillés dans l'Annexe 2.
- 16 OCDE (non daté), Health expenditure and financing statistics. Voluntary schemes/household out-of-pocket payments: current expenditure on health (all functions), at current prices for the year 2015. <https://stats.oecd.org/#>
- 17 CNUCED (2015), Rapport sur l'investissement dans le monde 2015 : Réformer la gouvernance de l'investissement international. https://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2015overview_fr.pdf
- 18 OCDE (2019), L'impôt sur les bénéficiaires des sociétés demeure une source essentielle de recettes, malgré une baisse des taux au niveau mondial. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/l-impot-sur-les-beneficiaires-des-societes-demeure-une-source-essentielle-de-recettes-malgre-une-baisse-des-taux-au-niveau-mondial.htm>
- 19 OCDE (2018), Base de données mondiale des statistiques des recettes publiques. <http://www.oecd.org/tax/tax-policy/about-global-revenue-statistics-database.pdf>
- 20 Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et les 17 ODD des Nations unies. Les organisations internationales font principalement référence à la mobilisation des recettes intérieures (MRI) (ODD 17.1). La fiscalité peut toutefois soutenir d'autres ODD comme éradiquer l'extrême pauvreté (1.1), promouvoir une croissance économique durable (8.1), réduire les inégalités de revenus (10.1), réduire les flux financiers illicites (16.4) et renforcer la capacité des pays en développement (17.9). <https://sustainabledevelopment.un.org/>
- 21 Agenda 2063 (non daté), What is Agenda 2063? <https://au.int/en/agenda2063>
- 22 E. Berkhout (2016), La bataille des paradis fiscaux, op. cit.
- 23 Voir l'Annexe 1 pour les calculs.

- 24 Document de travail du FMI (2015), Fiscal policy and long-term growth. <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/042015.pdf>
- 25 K. A. Lahey (2018), Gender, Taxation and Equality in Developing Countries. ONU Femmes <http://www2.unwomen.org/-/media/files/un%20women/grb/resources/geder-tax-report-fin-web.pdf?vs=3508>
- 26 Parlement européen (2018), Rapport sur l'égalité des genres et les politiques fiscales dans l'Union européenne (2018/2095(INI)). <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A8-2018-0416+0+DOC+PDF+V0//FR>
- 27 M. Lawson et M. Martin (2018), Indice de l'Engagement à la réduction des inégalités 2018. <https://www.oxfam.org/fr/rapports/indice-de-lengagement-la-reduction-des-inegalites-2018>
- 28 Oxfam (2019), Services publics ou fortunes privées ?, op. cit.
- 29 Conseil des droits de l'homme (2016), Étude finale sur les flux financiers illicites, les droits de l'homme et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels. Nations unies. https://digitallibrary.un.org/record/831668/files/A_HRC_31_61-FR.pdf?version=1
- 30 F. Rhodes (2016), Les femmes et les 1 % : Une réponse commune aux inégalités entre les femmes et les hommes et aux inégalités économiques extrêmes. Oxfam. <https://www.oxfam.org/fr/rapports/les-femmes-et-les-1>
- 31 E. Berkhout (2016), La bataille des paradis fiscaux, op. cit.
- 32 Banque mondiale (2018), Île Maurice : combattre les inégalités en créant des marchés de l'emploi plus équitables. <http://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2018/03/26/addressing-inequality-through-more-equitable-labor-markets-in-mauritius-world-bank-report>
- 33 Citation : Alexander Ezenagu, extrait de W. Fitzgibbon (7 novembre 2017), Tax Haven Mauritius' Rise Comes At The Rest of Africa's Expense. International Consortium of Investigative Journalists (ICIJ). <https://www.icij.org/investigations/paradise-papers/tax-haven-mauritius-africa/>
- 34 OCDE (2017), Des progrès décisifs vers la transparence fiscale internationale. <http://www.oecd.org/fr/ctp/des-progres-decisifs-vers-la-transparence-fiscale-internationale.htm>
- 35 OCDE (2018), OECD Secretary-General Report to G20 Finance Ministers and Central Bank Governors. http://www.oecd.org/tax/oecd-secretary-general-tax-report-g20-finance-ministers-july-2018.pdf?utm_source=Adestra&utm_medium=email&utm_content=Download%20the%20report&utm_campaign=Tax%20News%20Alert%2023-07-2018&utm_term=demo
- 36 ICRICT (2015), Declaration of the Independent Commission for the Reform of International Corporate Taxation. https://static1.squarespace.com/static/5a0c602bf43b5594845abb81/t/5a1709e0e4966b1342888315/1511459369104/ICRICT_Com-Rec-Report_ENG_v1.4.pdf
- 37 Conseil de l'Union européenne (2017), Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales (15429/17). <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15429-2017-INIT/fr/pdf>
- 38 Les pays en développement doivent se conformer aux critères 1 et 3 au plus tard le 31 décembre 2019 (et non en décembre 2018).
- 39 Conseil de l'Union européenne (2017), Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales (15429/17). <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15429-2017-INIT/fr/pdf>
- 40 Singapour se classait 5e parmi les 15 pires paradis fiscaux au monde dans le rapport d'Oxfam « La bataille des paradis fiscaux » en 2016.
- 41 Conseil de l'Union européenne (2017), Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales (15429/17). <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15429-2017-INIT/fr/pdf>
- 42 Les cinq pays figurant sur la liste noire de l'UE en décembre 2018 étaient Guam, les Îles Vierges des États-Unis, Trinité-et-Tobago, Samoa et les Samoa américaines. Commission européenne (2018), Evolution of the EU list of tax havens, https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/eu_list_update_04_12_2018_en.pdf
- 43 J. Valero (30 janvier 2018), Moscovici: 'The credibility of the EU tax haven black list is at stake'. Euractiv <https://www.euractiv.com/section/digital/interview/moscovici-the-credibility-of-the-eu-tax-haven-black-list-is-at-stake/>
- 44 Conseil de l'Union européenne (2016), Critères et processus relatifs à l'établissement de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales (14166/16). <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14166-2016-INIT/fr/pdf>
- 45 OCDE (non daté), À propos de BEPS. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/a-propos-de-beps.html> <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/>
- 46 Par exemple, le Brésil considère un pays comme étant un paradis fiscal si son taux d'imposition sur

- les sociétés est inférieur à 20 %. <http://taxsummaries.pwc.com/ID/Brazil-Corporate-Deductions>;
https://www.southcentre.int/wp-content/uploads/2018/12/TCPB5_The-Definition-and-Treatment-of-Tax-Havens-in-Brazilian-Tax-Law-between-1995-and-2015_EN.pdf
- 47 Commission européenne (non daté), Concurrence fiscale dommageable.
https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/company-tax/harmful-tax-competition_fr
 - 48 Certaines de ces juridictions (comme l'île de Man et Jersey) appliquent une fiscalité sur les bénéfices de certaines entreprises.
 - 49 Les Bahamas, les Bermudes, les îles Caïman, les îles Vierges britanniques et Jersey figuraient sur la liste des pires paradis fiscaux dressée par Oxfam, dans E. Berkhout (2016), La bataille des paradis fiscaux, op. cit.
 - 50 M. Fried (2018), Ordonnance pour la pauvreté : Les sociétés pharmaceutiques, entre évasion fiscale, prix abusifs et trafic d'influence. Oxfam.
<https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620548/cr-prescription-for-poverty-pharma-180918-summ-fr.pdf>
 - 51 En juin 2018, le Groupe « Code de Conduite » de l'UE a publié son processus de sélection des juridictions, notamment concernant le critère 2.2 (exigence de présence économique pour les juridictions à faible/très faible fiscalité comme les Bermudes ou les îles Caïman). Voir :
<http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9637-2018-INIT/fr/pdf>
 - 52 Conseil de l'Union européenne (2018), Groupe « Code de Conduite » (fiscalité des entreprises) (9637/18). <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9637-2018-INIT/fr/pdf>
 - 53 Le Panama a révisé son régime dommageable réservé aux sièges sociaux des multinationales en remplaçant l'exonération fiscale par un taux d'imposition de 2-5 % tout en élargissant la portée du régime. Plus d'informations ici : <https://www.ey.com/gl/en/services/tax/international-tax/alert-panama-enacts-legislation-amending-the-multinational-headquarters-regime>
 - 54 À Curaçao, la principale caractéristique dommageable du régime E-Zone pour les entreprises portait sur les mesures de séparation des comptabilités accordant des traitements différents entre les revenus des activités étrangères et ceux des activités domestiques. Les entreprises opérant sur le marché de l'e-commerce à l'international (dans les produits et les services) devaient s'acquitter d'un impôt sur les bénéfices de 2 %. Pour aligner ce régime sur les normes internationales, ce taux d'imposition réduit est désormais uniquement disponible pour l'e-commerce dans les produits sur le marché domestique et à l'international. Plus d'informations ici :
<http://curacaochronicle.com/politics/curacao-tax-reforms-promote-an-attractive-investment-climate-for-businesses/>
 - 55 La Thaïlande a remplacé son régime dommageable baptisé International Business Centre par un taux d'imposition sur les sociétés de 8 %, 5 % ou 3 % selon la taille de l'entreprise. Le pays prévoit également d'introduire des exonérations de retenue d'impôt sur les dividendes ou les intérêts. Plus d'informations ici : <http://www.nationmultimedia.com/detail/Economy/30358960>
 - 56 La Tunisie appliquait un taux d'imposition préférentiel de 10 % pour les entreprises qui exportaient des marchandises. Une nouvelle loi de finances adoptée début 2019 supprime cette disposition et la remplace par un régime fiscal préférentiel pour certains secteurs (principalement axés sur l'exportation) avec un taux d'imposition de 13,5 % (alors que le taux de base est de 25 %) s'appliquant aux entreprises domestiques comme aux entreprises étrangères. Plus d'informations ici : https://www.huffpostmaghreb.com/entry/fiscalite-ce-qui-va-changer-en-2019_mg_5c2c9e51e4b08aaf7a946432?ec_carp=3829509184950648429
 - 57 À Hong Kong, les entreprises soumises à certains régimes dommageables (de la centrale de trésorerie, les compagnies d'assurance offshore captives et les compagnies de réassurance offshore) ont payé 50 % seulement du taux normal d'imposition sur les sociétés sur leurs bénéfices étrangers. Hong Kong a amendé sa législation pour la mettre en phase avec les critères de l'UE en allégeant dans les faits la fiscalité sur les bénéfices domestiques de ces mêmes entreprises. Plus d'informations ici : [https://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/ey-hong-kong-tax-alert-9-jul-2018/\\$FILE/ey-hong-kong-tax-alert-9-jul-2018.pdf](https://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/ey-hong-kong-tax-alert-9-jul-2018/$FILE/ey-hong-kong-tax-alert-9-jul-2018.pdf)
 - 58 Concernant l'île Maurice, le régime dommageable Global Business License a été aboli et remplacé par un nouveau régime qui exonère 80 % des flux de revenus en provenance de l'étranger, aboutissant à des taux d'imposition extrêmement faibles. Plus d'informations ici :
<https://taxinsights.ey.com/archive/archive-news/mauritius-proposes-changes-to-tax-regime-for-corporations.aspx>
 - 59 L'UE ré-évalue certaines des réformes menées à la Barbade, à l'île Maurice, à Curaçao, à Sainte-Lucie, aux Seychelles et au Belize. Conseil de l'Union européenne (2019), The EU list of non-cooperative jurisdictions for tax purposes – letters seeking commitment on the replacement by some jurisdictions of harmful preferential tax regimes with measures of similar effect (5981/19).
<https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6097-2019-INIT/en/pdf>
 - 60 L'UE est fortement tributaire de la rigueur avec laquelle les nouvelles règles seront interprétées et appliquées par ces paradis fiscaux. Pour commencer, le changement de pratique dans ces juridictions ne devrait pas être immédiat, car certains paradis fiscaux se sont donné jusqu'à six ans pour déterminer si toutes les entreprises respectent ou non les exigences de l'UE. Ensuite, l'UE n'impose pas à ces paradis fiscaux d'inclure dans leur législation une définition de la quantité « adéquate » d'entreprises et d'employés qu'une multinationale peut regrouper dans une juridiction

- pour être éligible à son régime à fiscalité zéro. Autrement dit, l'UE devra suivre étroitement la façon dont les nouvelles règles de présence économique sont concrètement appliquées dans la pratique. Plusieurs paradis fiscaux ont déjà signalé qu'ils comptaient jauger la signification de cette adéquation au cas par cas. La directive pour le secteur privé à Jersey, Guernesey et dans l'île de Man stipule : « Ce qui est adéquat pour chaque entreprise dépendra des attributs particuliers de l'entreprise et de son activité professionnelle. » Avec une telle approche, les règles risquent d'être appliquées de façon indulgente ou sélective. Enfin, l'UE est restée trop peu contraignante quant à la façon dont ces paradis fiscaux doivent sanctionner les entreprises qui enfreignent la législation.
- 61 A. Reurink et J. Garcia-Bernardo (2018), *Competing with whom? For what? And how? The great fragmentation of the firm, FDI attraction profiles, and the structure of international tax competition in the European Union*. <https://osf.io/preprints/socarxiv/7ugbr>
 - 62 Deloitte (2018), *IBC and ISRL regimes to be abolished and no new licenses to be granted*. <https://www.taxathand.com/article/10696/Barbados/2018/IBC-and-ISRL-regimes-to-be-abolished-and-no-new-licenses-to-be-granted>
 - 63 L'UE ré-évalue certaines des réformes menées à la Barbade, à l'île Maurice, à Curaçao, à Sainte-Lucie, aux Seychelles et au Belize. Conseil de l'Union européenne (2019), *The EU list of non-cooperative jurisdictions for tax purposes – letters seeking commitment on the replacement by some jurisdictions of harmful preferential tax regimes with measures of similar effect (5981/19)*. <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6097-2019-INIT/en/pdf>
 - 64 OCDE (non daté), *À propos de BEPS et du cadre inclusif*. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/a-propos-de-beps.htm>
 - 65 W. Lips, I. J. Valderrama et D. Lesage (2018), *Tax and Development: The Link between International Taxation, The Base Erosion Profit Shifting Project and The 2030 Sustainable Development Agenda*. UNU-CRIS, 2018/4. <http://cris.unu.edu/sites/cris.unu.edu/files/W-2018-4.pdf>
 - 66 OCDE (non daté), *À propos de BEPS et du cadre inclusif*. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/a-propos-de-beps.htm>
 - 67 UNECA (2018), *Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices en Afrique : réformes de l'imposition des entreprises multinationales*. https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/bes_erosion_fr.pdf
 - 68 Commission européenne (2016), *Communication sur une stratégie extérieure pour une imposition effective*, COM/2016/024 final. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52016DC0024>
 - 69 Oxfam Amérique (2018), *Doubling down on DRM*. https://www.oxfamamerica.org/static/media/files/DOUBLING_DOWN_ON_DRM_-_2018_LVC7aXc.pdf ; en 2016, leurs contributions étaient comme suit : Espagne, 0,1 million de dollars ; Allemagne, 43,2 millions de dollars ; France, 158,6 millions de dollars ; Italie, 0,2 million de dollars. Pour plus d'informations, voir : <https://drm.taxcompact.net/>
 - 70 J. Kirwin (9 août 2017), *EU Mulls Options for Sanctions for Tax Haven Blacklist*. BNA Bloomberg. <https://www.bna.com/eu-mulls-options-n73014463075/>
 - 71 Les lettres d'engagement sont publiées à l'adresse : https://www.consilium.europa.eu/register/fr/content/out?typ=SET&i=ADV&RESULTSET=1&DOC_TITLE=&CONTENTS=&DOC_ID=6972%2F18&DOS_INTERINST=&DOC_SUBJECT=&DOC_SUBTYPE=&DOC_DATE=&document_date_from_date=&document_date_from_date_submit=&document_date_to_date=&document_date_to_date_submit=&MEET_DATE=&meeting_date_from_date=&meeting_date_from_date_submit=&meeting_date_to_date=&meeting_date_to_date_submit=&DOC_LANCD=EN&ROWSPP=25&NRROWS=500&ORDERBY=DOC_DATE+DESC
 - 72 J. Langerock (2018), *Opening Statement for the TAX3 committee public hearing on the fight against harmful tax practices within the European Union and abroad*. http://www.europarl.europa.eu/cmsdata/147402/5%20%2005%20Opening%20Statement%20Johan%20Langerock_TAX3%20hearing%2015th%20of%20May.pdf
 - 73 D'après une recherche d'Oxfam, voir la note méthodologique.
 - 74 The Guardian (3 janvier 2019), *Google shifted \$23bn to tax haven Bermuda in 2017, filing shows*. The Guardian. <https://www.theguardian.com/technology/2019/jan/03/google-tax-haven-bermuda-netherlands>
 - 75 Conseil de l'Union européenne (2018), *Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales (15429/17)*. <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15429-2017-INIT/fr/pdf>
 - 76 UNECA (2018), *Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices en Afrique*, op. cit.
 - 77 Pour élargir le pilier sur l'équité fiscale, l'UE pourrait reprendre la méthodologie appliquée dans le cadre de deux études de la planification fiscale agressive menées en 2015 et en 2017. Elle pourrait ainsi étendre les critères pour identifier les dispositifs hybrides et les faibles retenues d'impôt, et pour cibler toutes les pratiques fiscales dommageables quelle que soit leur portée : (1) prêts à taux zéro, programmes d'allègement de la dette, (2) patent boxes et autres régimes de propriété intellectuelle, et (3) régimes d'exonération fiscale comme les dispenses fiscales. H. Meldgaard, J. Bundgaard, K. D. Weber, A. Floristean et al. (2015), *Aggressive tax planning indicators: Final Report*. DG TAXUD: Taxation Paper No. 61.

- https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/resources/documents/taxation/gen_info/economic_analysis/tax_papers/taxation_paper_61.pdf ; S. Loretz, R. Sellner, B. Brand et al. (2017), Aggressive tax planning indicators: Final Report. DG TAXUD: Taxation Paper No. 71. https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/taxation_papers_71_atp_.pdf
- 78 J. Damgaard, T. Elkjaer et N. Johannesen (2018), Piercing the Veil. Finance & Development, Vol. 55, No. 2. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2018/06/inside-the-world-of-global-tax-havens-and-offshore-banking/damgaard.pdf>
- 79 La Suisse applique actuellement cinq régimes fiscaux dommageables (deux au niveau fédéral et trois au niveau cantonal). Conseil de l'Union européenne (2018), Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales (6972/18 ADD 43). <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6972-2018-ADD-43/en/pdf>
- 80 Face à la perspective de figurer sur la liste noire de l'UE, le gouvernement suisse a tenté d'abolir ces régimes, mais n'y est pas parvenu parce que les citoyens suisses ont rejeté la proposition de réformes de l'impôt sur les sociétés dans le cadre d'un référendum organisé en 2017. M. Shields (12 février 2017), Swiss voters soundly reject corporate tax overhaul. Reuters. <https://www.reuters.com/article/us-swiss-tax/swiss-voters-soundly-reject-corporate-tax-overhaul-idUSKBN15R0HQ>
- 81 La réforme proposait d'abolir les régimes ciblés par l'UE et d'introduire de nouvelles incitations fiscales dommageables. Une nouvelle réforme de la fiscalité des entreprises est désormais à l'étude avec d'autres considérations similaires et fera l'objet d'un nouveau référendum en mai 2019. PriceWaterhouseCoopers (non daté), Les principales mesures de la première réforme fiscale 17. <https://www.pwc.ch/fr/services/conseil-fiscal/impots-sur-les-societes-structures-fiscales/reforme-de-l-imposition-des-entreprises-iii-ce-que-vous-devez.html>
- 82 Administration fédérale des contributions (2018), RFFA: plus de nouvelles sociétés principales ni de nouvelles Swiss Finance Branches à partir de 2019. https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/dokumentation/nsb-news_list.msg-id-72938.html
- 83 Les nouvelles règles pourraient générer des taux d'imposition effectifs très faibles, car la Suisse accorderait d'importantes déductions suite à la réévaluation des actifs transférés vers la Suisse. Pestalozzi Attorneys at Law (2018), Swiss Corporate Tax Reform. <https://pestalozzilaw.com/en/news/legal-insights/swiss-corporate-tax-reform/>
- 84 Dominik Gross, Correspondance privée avec l'auteur. D. Rossignolo (2018), Projet fiscal 17: en avant, vers le passé. Alliance Sud. <https://www.alliancesud.ch/fr/politique/politique-fiscale-et-financiere/pf-17-les-combines-fiscales-des-multinationales>
- 85 Les risques les plus grands associés à ce secret financier observé par les États-Unis portent sur le secret bancaire, l'échange automatique d'informations et les informations concernant les bénéficiaires effectifs. L'UE devrait inclure les bénéficiaires effectifs ultérieurement (2021) comme quatrième critère de transparence aux fins de sélection. Les États membres ne se sont toutefois pas encore accordés sur le mode d'application de ce nouveau critère.
- 86 M. B. Mansour (23 septembre 2018), EU tax haven blacklist blocks just 1% of financial secrecy services threatening EU economies. Tax Justice Network <https://www.taxjustice.net/2018/09/23/eus-tax-haven-blacklist-blocks-just-1-of-financial-secrecy-services-threatening-eu-economies/>
- 87 OCDE (non daté), What is CRS. <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/common-reporting-standard/>
- 88 IRS (non daté), Foreign Account Tax Compliance Act. <https://www.irs.gov/businesses/corporations/foreign-account-tax-compliance-act-fatca>
- 89 A. Knobel (2018), Reporting taxation: Analyzing loopholes in the EU's automatic exchange of information and how to close them. Greens/EFA Group in the European Parliament. <http://extranet.greens-efa-service.eu/public/media/file/1/5729> ; P. A. Cotorceanu (2015), Hiding in plain sight: how non-US persons can legally avoid reporting under both FATCA and GATCA. https://www.anaford.com/wp-content/uploads/2017/03/Trusts-Trustees-2015-Cotorceanu-tandt_ttv178.pdf
- 90 Commission européenne (2016), Communication sur une stratégie extérieure pour une imposition effective. COM/2016/024 final. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52016DC0024>
- 91 Commission européenne (2018), Factsheet, the evolution of the EU blacklist. https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/eu_list_update_04_12_2018_en.pdf
- 92 M. A. Sullivan (30 juillet 2007), Lessons From the Last War on Tax Havens. Tax Analysts. http://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Tax_Notes_0707_Lessons_from_the_war_on_tax_havens.pdf
- 93 Par exemple, l'implication des Pays-Bas dans les Paradise Papers en novembre 2017.
- 94 T. R. Tørsløv, L. S. Wier et G. Zucman (2018), op. cit.
- 95 A. Chardonnet et J. Langerock (2017), Liste noire ou carte blanche à l'évasion fiscale : Aperçu de la liste noire européenne des paradis fiscaux selon les critères de l'Union européenne. Oxfam.

<https://www.oxfam.org/fr/rapports/liste-noire-ou-carte-blanche-levasion-fiscale>

- 96 Pour plus d'informations sur ces critères et le classement des juridictions, voir la note méthodologique.
- 97 Plus d'informations dans notre note méthodologique.
- 98 Chypre apparaît dans ce classement pour la première fois. Lors de la précédente évaluation, Oxfam n'a pas identifié de pratique fiscale dommageable à Chypre car le pays n'avait pas été examiné par le Forum sur les pratiques fiscales dommageables de l'OCDE. Chypre a pourtant des pratiques fiscales dommageables telles qu'une patent box et échoue à plusieurs indicateurs économiques.
- 99 Commission européenne (2017), Questions et réponses sur la liste de l'UE des juridictions fiscales non coopératives. http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-17-5122_fr.htm
- 100 T. Faccio et V. Fitzgerald (2018), Sharing the corporate tax base: equitable taxing of multinationals and the choice of formulary apportionment. *Transnational Corporations*, Vol. 25, no. 2, pp. 67-90. <https://unctad.org/en/PublicationChapters/diae2018d4a5.pdf> ; Vodafone fournit une explication de son taux d'imposition réel au Luxembourg dans son rapport fiscal : https://www.vodafone.com/content/dam/sustainability/pdfs/vodafone_2017_tax.pdf
- 101 C. Tani (14 décembre 2017), EU countries are not 'tax havens', parliament says. *EU Observer*. <https://euobserver.com/economic/140279>
- 102 Oxfam (2018), L'UE s'attaque à la concurrence fiscale au sein de l'Union et accroît la pression sur les paradis fiscaux. Communiqué de presse. <https://www.oxfam.org/fr/salle-de-presse/reactions/lue-sattaque-la-concurrence-fiscale-au-sein-de-lunion-et-accroit-la>
- 103 I. Kostaki (18 janvier 2018), Moscovici accuses some EU member states of being "black tax holes". *New Europe*. <https://www.neweurope.eu/article/moscovici-accuses-eu-member-states-black-tax-holes/>
- 104 A. Spire (décembre 2018), Les classes populaires et l'injustice fiscale : Aux sources de la colère contre l'impôt. *Le Monde Diplomatique*. <https://www.monde-diplomatique.fr/2018/12/SPIRE/59371>
- 105 Oxfam a analysé la mise en œuvre des règles sur les SEC au sein de l'UE et a découvert qu'elles étaient extrêmement efficaces contre l'évasion fiscale des entreprises pour peu qu'elles soient appliquées correctement. L'UE a adopté la directive sur la lutte contre l'évasion fiscale en 2016, qui oblige les États membres de l'UE à mettre en œuvre ces règles. Mais certains pays (dont, sans grande surprise, beaucoup de ceux identifiés comme des trous noirs fiscaux, comme l'Irlande et les Pays-Bas) appliquent délibérément des règles sur les SEC faibles.
- 106 Le reporting public pays par pays constitue une autre mesure forte. La Commission européenne a proposé des lois en ce sens en 2016, suite aux révélations des Panama Papers. Le reporting public pays par pays permettrait de s'assurer que les multinationales font preuve de transparence quant à l'endroit où elles paient leurs impôts et le montant de ceux-ci. Les grandes banques de l'UE doivent d'ores et déjà se soumettre à cette mesure, et l'expérience montre que la transparence peut être à l'origine d'un changement de comportement. M. Overesch et H. Wolff (2018), *Financial Transparency to the Rescue: Effects of Country-by-Country Reporting in the EU Banking Sector on Tax Avoidance*. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3075784
- Certains États membres de l'UE, comme l'Allemagne, s'opposent toutefois depuis deux ans à ces mesures législatives pourtant cruciales, les bloquant de fait.
- 107 DG Fiscalité et Union douanière (2018), *Taxation trends in the European Union*. https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/taxation_trends_report_2018.pdf
- 108 Les crédits d'impôt R&D sont des incitations conçues pour encourager les entreprises à investir dans la R&D. Celles-ci peuvent réduire leur assiette fiscale ou demander des crédits d'impôts proportionnels à leurs dépenses de R&D.
- 109 Les super déductions R&D permettent aux entreprises de déduire deux fois leurs dépenses de R&D éligibles de leur assiette fiscale : une première fois sous forme de dépenses déductibles des impôts normales et une seconde fois sous forme de super déduction supplémentaire.
- 110 Une patent box est un régime fiscal spécial auquel recourent plusieurs pays pour inciter la R&D en appliquant aux recettes issues des brevets une fiscalité différente de celle des autres recettes commerciales. On parle également de « régimes de propriété intellectuelle » ou de « boîte à innovation ».
- 111 L'Annexe 3 propose une vue d'ensemble de toutes les incitations dommageables ou potentiellement dommageables en lien avec la propriété intellectuelle ou la R&D au sein de l'UE.
- 112 Sénat des États-Unis, Joint Economic Committee (2016), *Patent Boxes: A Brief History, Recent Developments, and Necessary Considerations*. https://www.jec.senate.gov/public/_cache/files/02a2a18a-1e08-42ce-8c14-72b6138b54dd/031016-patent-boxes.pdf
- 113 Parlement européen (2016), *Résolution du Parlement européen du 6 juillet 2016 sur les rescrits fiscaux et autres mesures similaires par leur nature ou par leur effet (2016/2038(INI))*. <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+TA+P8-TA-2016-0310+0+DOC+PDF+V0//FR>

- 114 Ces entreprises exploitent ce que l'on appelle le « ruling sur le capital informel ». Plus d'informations ici : <https://leidenlawblog.nl/articles/new-evidence-of-secret-dutch-tax-deals>
- 115 « Les taux de croissance annuels moyens des redevances et des droits de licence au cours des cinq dernières années (près de 5 %) par rapport à ceux du commerce de marchandises et de l'IED (moins de 1 %) montrent comment la production internationale est en train de passer des réseaux de production physiques aux chaînes de valeur dématérialisées. » CNUCED (2018), Rapport sur l'investissement dans le monde 2018 : L'investissement et les nouvelles politiques industrielles. https://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/wir2018_overview_fr.pdf
- 116 R. Toplensky (12 mars 2018), Multinationals pay lower taxes than a decade ago. Financial Times. <https://www.ft.com/content/2b356956-17fc-11e8-9376-4a6390addb44>
- 117 Eurostat (2016), Statistiques sur les brevets. https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Archive:Patent_statistics/fr
- 118 L. Davison (15 novembre 2018), U.S. Companies Flee No-Tax Caribbean Havens After EU Crackdown. Bloomberg <https://www.bloomberg.com/news/articles/2018-11-15/corporate-america-flees-zero-tax-caribbean-havens-post-crackdown>
- 119 Débat au sein du Parlement irlandais (2016), https://www.oireachtas.ie/en/debates/question/2016-07-19/154/#pq_154
- 120 Ibid.
- 121 S. Coffey (18 juillet 2018), When can we expect the next wave of IP onshoring? <https://economicincentives.blogspot.com/search/label/Corporation%20Tax>
- 122 Débat au sein du Parlement irlandais (2018), https://data.oireachtas.ie/ie/oireachtas/debateRecord/select_committee_on_finance_public_expenditure_and_reform_and_taoiseach/2018-11-07/debate/mul@/main.pdf
- 123 Office of the Revenue Commissioners (2017), An Analysis of 2015 Corporation Tax Returns and 2016 Payments. <https://www.revenue.ie/en/corporate/documents/research/corporation-tax-returns-2016.pdf>
- 124 D'après les chiffres d'Irish Revenue, 35,7 milliards d'euros de bénéfices des entreprises déclarés en Irlande en 2016 n'étaient pas imposables, car les entreprises concernées bénéficiaient d'un amortissement de 100 % sur la PI. Si ces bénéfices étaient imposés au taux d'imposition sur les sociétés en vigueur en Irlande (12,5 %), ils auraient généré 4,46 milliards d'euros de recettes fiscales. L. McCarthy et G. McGuinness (2018), Corporation Tax 2017 Payments and 2016 Returns, statistics & Economic Research Branch, Revenue. <https://www.revenue.ie/en/corporate/documents/research/ct-analysis-2018.pdf>
- 125 Oxfam Amérique (2018), Doubling down on DRM. https://www.oxfamamerica.org/static/media/files/DOUBLING_DOWN_ON_DRM_-_2018_LVC7aXc.pdf
- 126 La Commission européenne propose depuis 2011 des solutions pour améliorer la fiscalité sur les revenus passifs comme les redevances et les intérêts. Mais à cause de divisions entre les États membres sur la mise en œuvre d'un taux d'imposition effectif minimum notamment, aucune loi n'a été votée en ce sens à ce jour. Commission européenne (2011), Proposition concernant un régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre des sociétés associées d'États membres différents, COM (2011) 714 final. [http://www.europarl.europa.eu/RegData/docs_autres_institutions/commission_europeenne/com/2011/0714/COM_COM\(2011\)0714_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/docs_autres_institutions/commission_europeenne/com/2011/0714/COM_COM(2011)0714_FR.pdf)
- 127 Commission européenne (2016), Proposition de Directive du Conseil concernant une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés, 2016/0337 (CNS). https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/com_2016_685_fr.pdf ; et Commission européenne (2016), Proposition de Directive du Conseil concernant une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS), 2016/0336 (CNS). https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/com_2016_683_fr.pdf

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 19 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org

Oxfam Amérique
(www.oxfamamerica.org)

Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)

Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)

Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)

Oxfam Canada (www.oxfam.ca)

Oxfam France (www.oxfamfrance.org)

Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)

Oxfam Grande-Bretagne
(www.oxfam.org.uk)

Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)

Oxfam IBIS (Danemark)
(www.oxfamibis.dk)

Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)

Oxfam Intermón (Espagne)
(www.intermonoxfam.org)

Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)

Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)

Oxfam Nouvelle-Zélande
(www.oxfam.org.nz)

Oxfam Novib (Pays-Bas)
(www.oxfamnovib.nl)

Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Oxfam Afrique du Sud
(www.oxfam.org.za)

Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org. Courriel : advocacy@oxfaminternational.org

